



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



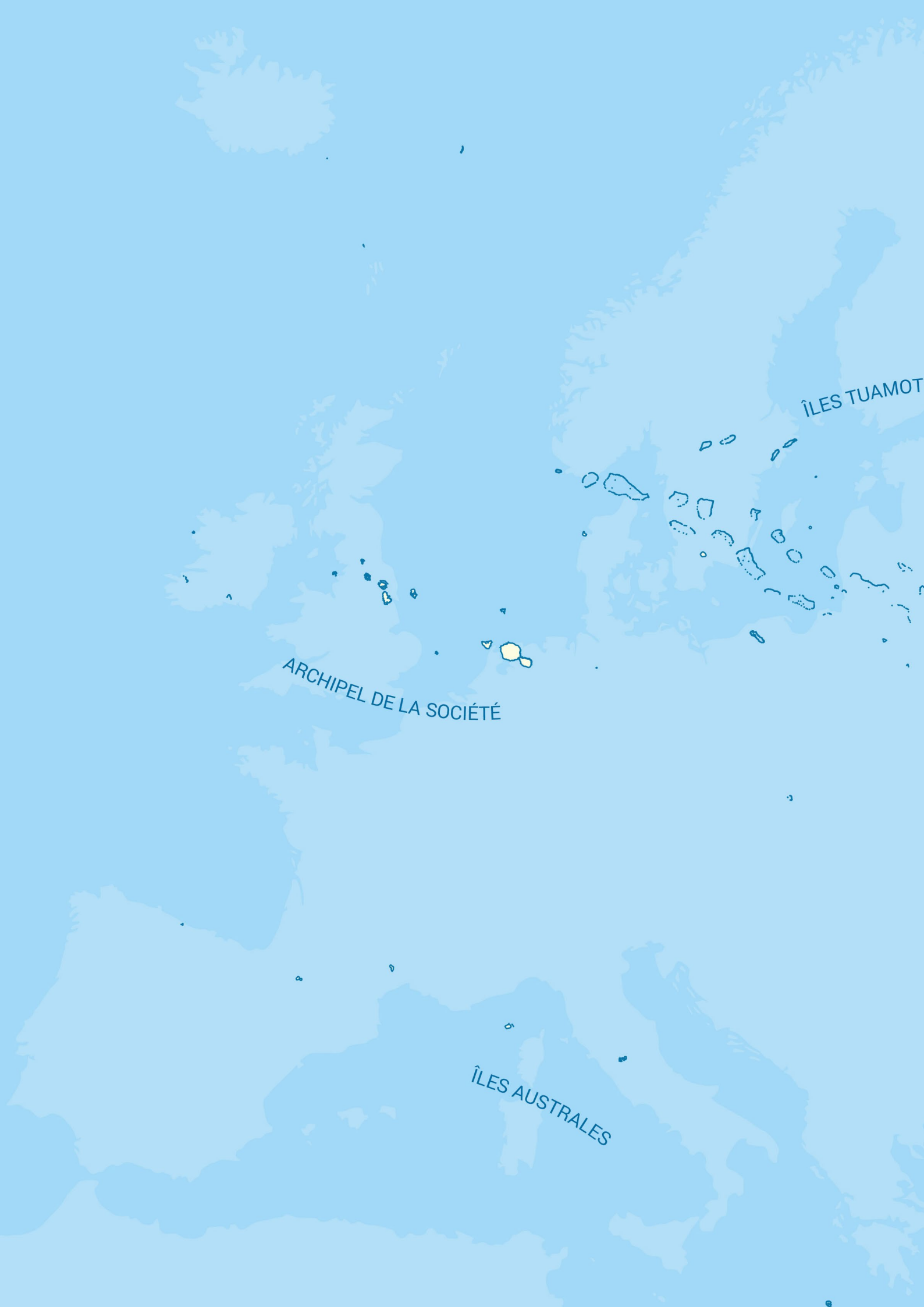
OBSERVATOIRE

des communes de

POLYNÉSIE FRANÇAISE 2024

L'évolution des finances communales entre 2020 et 2023

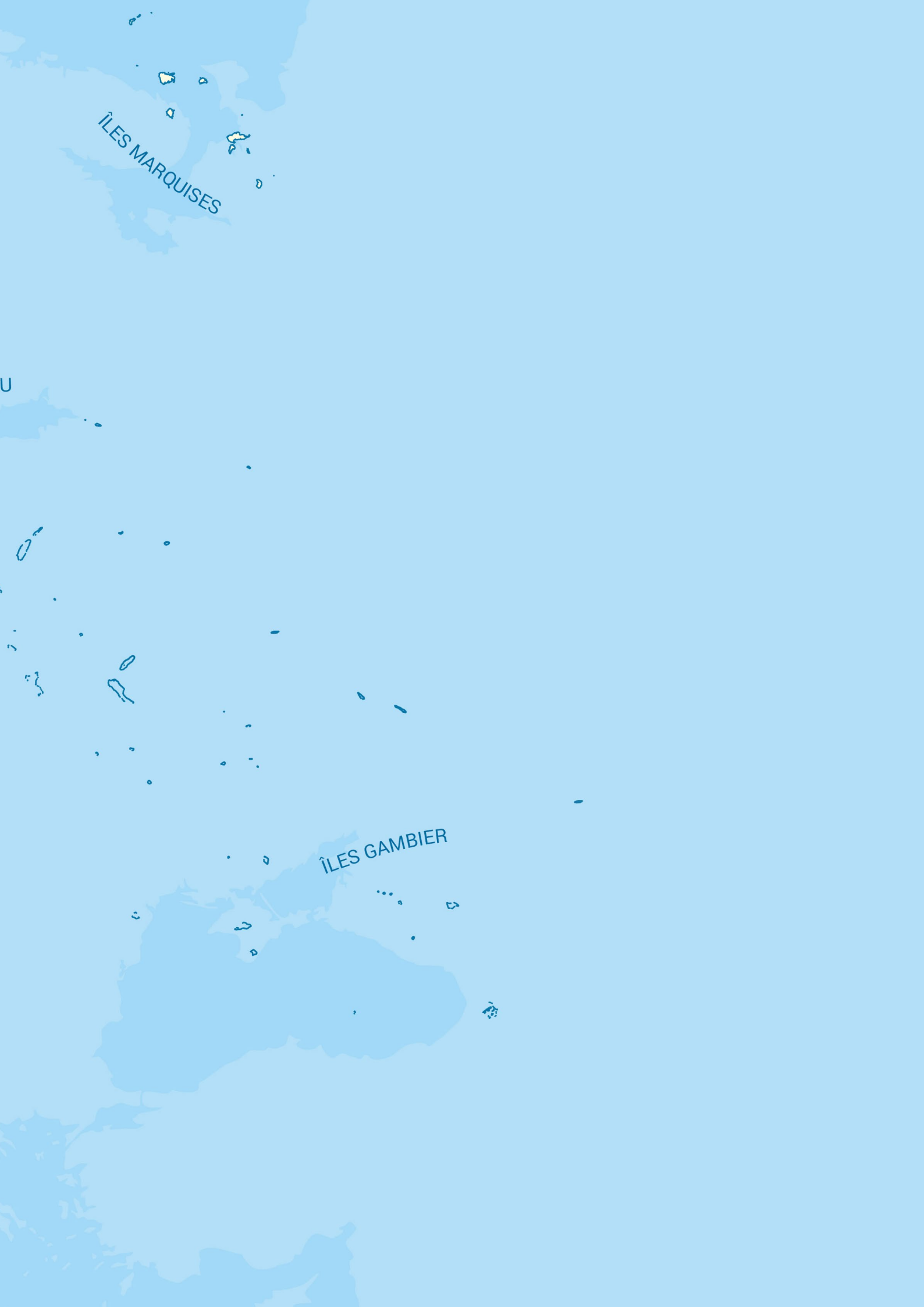
Focus thématique : Énergie et témoignages d'élus



ÎLES TUAMOTU

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

ÎLES AUSTRALES



ÎLES MARQUISES

ÎLES GAMBIER



J'ai le plaisir de présenter la 11^{ème} Edition de l'*Observatoire des communes polynésiennes*. Publication bien connue des *Tavana*, des élus municipaux et des agents, l'*Observatoire* est un exercice de transparence sur les finances communales et qui se veut, de plus en plus, un outil d'aide à la décision.

La période analysée dans cette édition est toute particulière. En dévoilant les données financières pour les années 2022 et 2023, nous offrons la possibilité de porter un premier regard sur la période

2020-2023. Ce début de mandature ne ressemble assurément à aucun autre. Il restera celui des crises multifactorielles, qui ont directement affecté les communes dans leur quotidien. Celles-ci n'échappent pas aux crises exogènes ; bien au contraire, les communes les subissent peut-être encore plus fortement, les obstacles structurels comme l'isolement, se révélant encore plus pénalisant en cas de forte inflation ou de ruptures de matériaux.

Ce que je constate pourtant à chacun de nos déplacements dans les communes est la capacité des *Tavana* à maintenir et étendre le service public ainsi qu'à « absorber » les chocs. Les chiffres en témoignent, les dépenses de fonctionnement ont augmenté mais à des niveaux moindres que la forte inflation de 2022.

La contradiction de l'investissement sur la période 2020-2023 nous préoccupe toutefois. Trouvant sa cause dans le choc de la Covid-19, cette faible dynamique de l'investissement n'est pas une fatalité. Les communes ont, à leur portée, des capacités d'action, sur lesquelles nous revenons dans cette édition.

En tournant, cette année, nos regards vers les enjeux de l'énergie - qui intéressent les *Tavana* en premier chef -, nous souhaitons rappeler le potentiel d'investissement dans ce secteur tant en termes d'amélioration du service, d'hybridation de la production que d'économies d'énergie à travers la rénovation thermique. Les *Tavana* jouent toute leur part dans l'objectif de la Polynésie de porter à 75 % la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique. La dynamique de mutualisation que l'on observe - qui concerne l'énergie mais également d'autres secteurs - et qui prend la forme d'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de sociétés locales, mérite d'être saluée.

L'Agence est et restera aux côtés des communes. Grâce à son réseau d'experts et ses expériences puisées à travers le monde, l'AFD accompagne et conseille les communes. A travers une gamme d'outils complète - subventions d'études, préfinancement de subventions, prêts long terme - elle mobilise les fonds nécessaires à la préparation et à la réalisation des investissements.

Nous adressons nos remerciements à tous les partenaires de l'Agence pour leur aide précieuse et l'attention apportée à cette édition, en particulier le Haut-commissariat, la Direction des finances publiques (DFIP), ainsi que le Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), et bien sûr, les élus et agents communaux qui apportent tout au long de l'exercice leurs contributions et lui confèrent tout son sens.

Mounia AIT OFKIR

DIRECTRICE DE L'AGENCE AFD DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	6
PARTIE I - ANALYSE CONSOLIDÉE des 48 communes de Polynésie française...	8
A. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	8
B. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	11
C. L'ÉPARGNE	15
D. L'ENDETTEMENT	17
E. L'INVESTISSEMENT	18
CONCLUSION	23
PARTIE II - ANALYSE PAR ARCHIPEL	25
LES TUAMOTU ET LES GAMBIER	25
Focus énergie - L'hybridation de l'atoll de Manihi	28
LES MARQUISES	30
Focus énergie - Transition énergétique aux Marquises : le projet de la centrale hybride de Tahuata	33
LES AUSTRALES	35
Focus énergie - Vers des économies d'énergie à Rimatara grâce à un audit énergétique	38
LES ÎLES SOUS LE VENT	40
Focus énergie - La SPL entreprend la transition énergétique de la commune de Huahine	43
LES ÎLES DU VENT	45
Focus énergie - Création de l'Établissement public à caractère industriel ou commercial (EPIC) à Moorea	48
REMERCIEMENTS	50

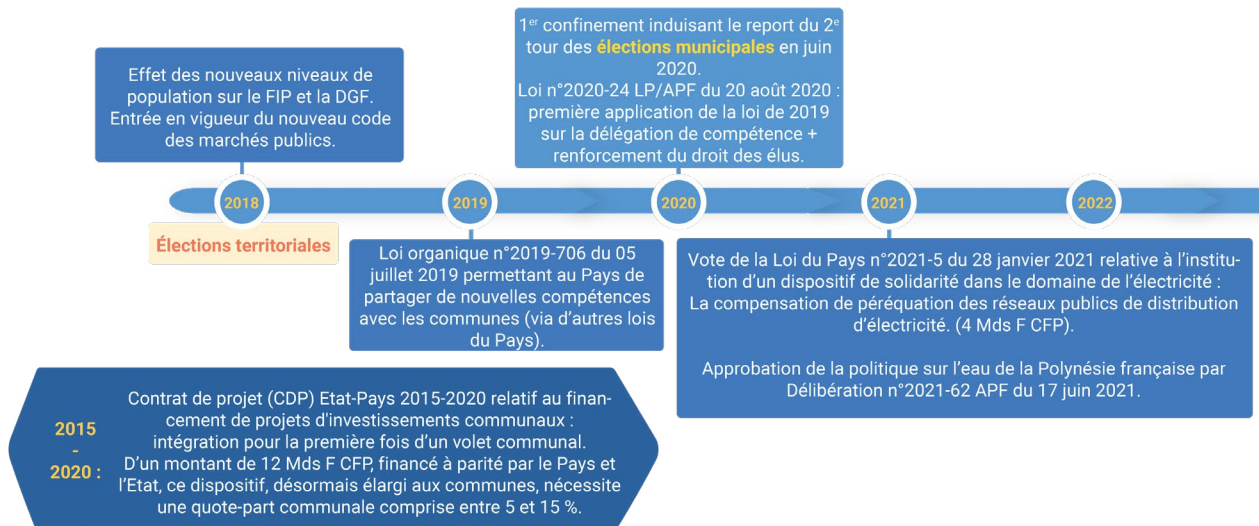
INTRODUCTION

Au regard du rapport annuel 2023 de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM), l'économie de la Polynésie française a poursuivi sa croissance initiée en 2022, alors qu'elle avait été l'une des collectivités d'outre-mer les plus affectées par la crise sanitaire. La bonne santé de l'économie est portée par le record historique de fréquentation touristique, dépassant les meilleurs chiffres d'avant Covid-19, une activité des entreprises porteuse, traduite par un bel essor des crédits aux entreprises et un Indicateur du climat des affaires (ICA) au-dessus de la moyenne, malgré un léger repli à partir du second trimestre. La demande intérieure, au travers de la consommation des ménages, est elle aussi en hausse avec un indicateur de confiance favorablement positionné, soutenu par des tensions inflationnistes se résorbant et un taux de chômage se contractant. En parallèle, les exportations polynésiennes se sont elles aussi accrues par un secteur de la perliculture en croissance. En revanche, face à ces conditions exceptionnelles, quelques incertitudes sont observées autour du maintien de la commande publique, de la modification des critères d'éligibilité à la défiscalisation locale pour les entreprises - intervenue à la fin de l'année 2023 dans certains domaines d'activité - ainsi que la baisse des investissements des particuliers. Corollairement, le Produit intérieur brut (PIB) de la Polynésie a atteint en 2023 une valeur record de 706 Milliards F CFP en prix courant (source ISPF). Par ailleurs, l'inflation a également impacté à la hausse les recettes fiscales au travers, notamment, de la TVA.

Dans ce contexte, les 48 communes de Polynésie affichent une dynamique assez similaire, avec cependant des réalités différentes selon les archipels. Ces collectivités devraient poursuivre leur développement tout en relevant les défis à venir sur la base de nouveaux paramètres :

- Les obligations qui incombent aux municipalités en matière d'adduction en eau potable et d'assainissement mais également de collecte et traitement des déchets, pour lesquelles la date buttoir est au 31 décembre 2024, au regard de la dernière prorogation inscrite au Code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Le projet de reprise de la compétence « Traitement » des Déchets par la Polynésie française.

Frise : Principales évolutions réglementaires impactant les communes



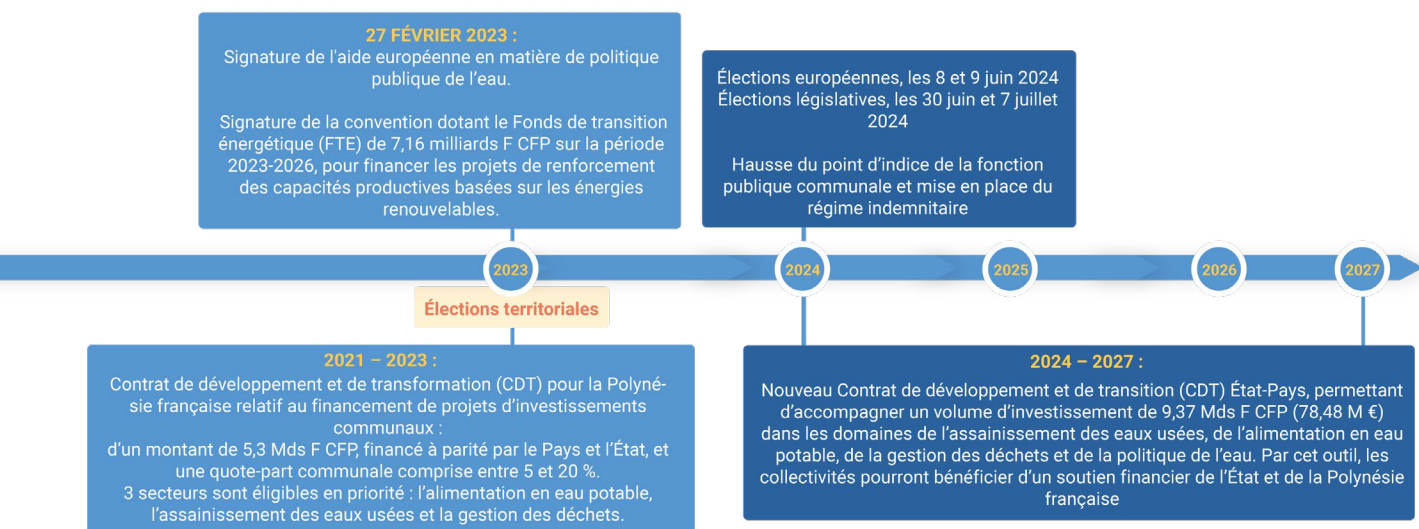
- Les élections territoriales des 16 et 30 avril 2023 ainsi que les législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ont modifié les paysages politiques locaux et nationaux, avec des changements d'interlocuteurs ou de référents dans les politiques publiques.

Comme de nombreux territoires ultramarins, la Polynésie française dépend à près de 93 % des importations d'hydrocarbures pour satisfaire ses besoins énergétiques. Face au coût croissant des ressources fossiles, à la volonté de lutter contre les gaz à effets de serre responsables en partie du réchauffement climatique, la Polynésie française s'est engagée à atteindre l'objectif de 75 % d'énergies renouvelables dans son mix-énergétique, d'ici 2030. Pour accompagner cette ambition, l'Etat a créé le Fonds de transition énergétique (FTE) dont la convention a été signée début 2023 et doté de 7,16 milliards F CFP (60 millions d'euros). Ce fonds, promis par le Président de la République lors de son déplacement en Polynésie française, permettra de financer les projets d'investissement publics et privés de renforcement des capacités productives basées sur les énergies renouvelables pour la période 2023-2026.

- Le nouveau Contrat de Développement et de Transition (CDT) 2024-2027 signé le 23 juillet 2024, s'inscrit dans la continuité du précédent CDT 2021-2023. Il affiche toujours un « volet Commune » permettant d'accompagner un volume d'investissement de 9,37 milliards F CFP (78,48 millions d'euros) dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets.

Ainsi, les collectivités bénéficient d'un soutien financier fort de l'Etat et de la Polynésie française dans la réalisation de leurs compétences environnementales.

Dans cette édition 2024 de l'*Observatoire des communes*, nous présentons une analyse financière consolidée des communes polynésiennes tout en distinguant les archipels. Après un opus 2023 consacré à la gestion de l'eau, nous proposons cette année un focus sur la thématique de la transition énergétique au travers d'expériences de nos collectivités.





PARTIE I – ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DES 48 COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

A. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF) : une croissance limitée après l'élan de 2021.

Les recettes de fonctionnement des communes de Polynésie française s'élèvent à **41,35 Mds F CFP** en 2023 contre **40,39 Mds F CFP** en 2022.



959 M F CFP
de recettes réelles
de fonctionnement
supplémentaires en 2023



2,4% d'augmentation des RRF
en 2023, après une belle
hausse de 7 % entre 2020 et 2021.

3% de croissance en moyenne
annuelle entre 2020 et 2023.

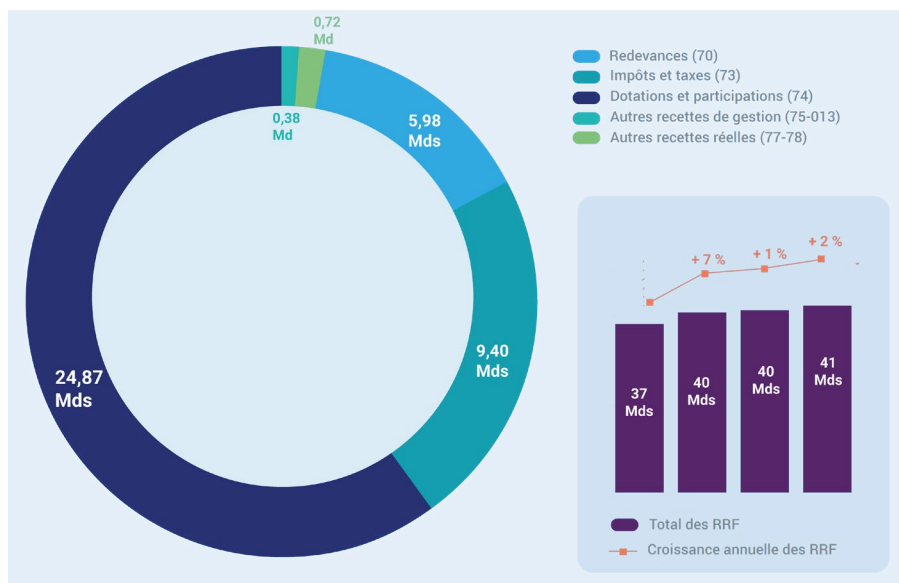
Graphique : Évolution et structure des recettes réelles de fonctionnement en 2023 en Mds F CFP

60 %
des RRF des communes sont composées des
dotations et participations, soit 25 Mds F CFP
(63 % en 2020, puis stables à 60 % les trois
dernières années).

3 %
d'autres recettes soit
1 Md F CFP.

23 %
des RRF proviennent de la collecte
des **impôts et taxes**, soit
9 Mds F CFP.

14 %
des RRF reposent sur les **redevances**,
soit 6 Mds F CFP.



Dotations et participations

24,87 Mds F CFP sont alloués par le Pays et l'Etat aux 48 communes de la Polynésie en 2023. Avec 451,5 M F CFP de plus qu'en 2022 (+2 %), elles trouvent leur origine dans la Dotation non affectée en fonctionnement (DNAF) du Fonds intercommunal de péréquation (FIP) et la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Composante FIP : 11,88 Mds F CFP, soit ou 41 950 F CFP/habitant

Avec 33 % des RRF en 2023, cette recette issue du FIP demeure stable depuis 4 exercices. Elle reste la 1^{re} ressource en fonctionnement des communes polynésiennes.

Composante DGF : 9,80 Mds F CFP, soit 34 616 F CFP/habitant

Depuis 3 ans, la DGF représente 24 % des RRF.



Impôts et taxes

Hausse de 7 % (+574,82M F CFP) en 2023, après une baisse en 2020, pendant l'année de la crise sanitaire, les produits des impôts et taxes se sont annuellement accrus sous l'effet des centimes additionnels (dont les taux ont été revus en juillet 2022) qui s'améliorent de 11 % par rapport à 2022 (+662 M F CFP) pour atteindre **6,72 Mds F CFP** en 2023 et dépasser de 24 % ceux de 2019, preuve de la vigueur de la reprise de l'économie polynésienne.

Avec **282,3 M F CFP** de taxe de séjour en 2023, soit 25 % (+57,3 M FCFP) de plus qu'en 2022, ce résultat se rapproche de son meilleur niveau d'avant-Covid, 290,1 M F CFP en 2019.



Redevances

Ces **redevances** s'améliorent de 7 % entre 2022 et 2023, avec une accélération des produits issus de la restauration scolaire. La contribution des redevances dans les RRF atteint le pic de 14 % en 2021 et est restée stable depuis. En 2023, les redevances représentent 5,98 Mds F CFP.



Autres recettes

Les **autres recettes réelles de fonctionnement** représentent entre 3 et 4 % des RRF. Cette variation s'explique en partie par les reprises sur dépréciation et provisions des recevables qui étaient plus importants en 2021 et 2022. En collaboration étroite avec la DFIP, des provisions avaient été passées, pour permettre d'assainir les plus anciennes créances non recouvrées.

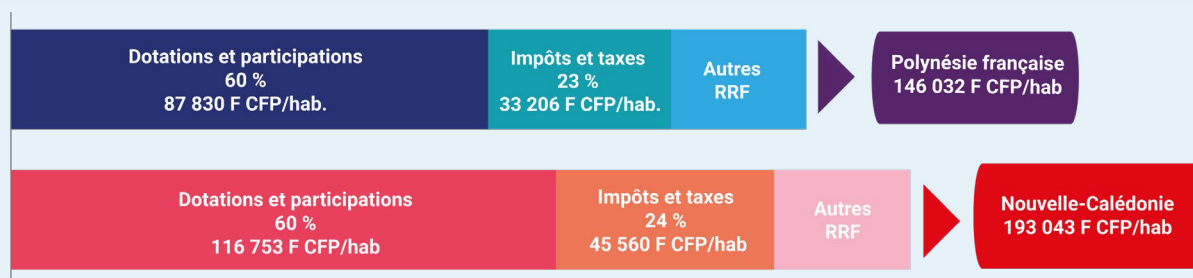
OEIL SUR LE PACIFIQUE



Au fil des exercices, les grandes composantes des recettes réelles de fonctionnement restent assez équivalentes en valeur relative entre les 33 communes qui composent la Nouvelle-Calédonie et les 48 que compte la Polynésie française.

Toutefois, ramenées au nombre d'habitants, les dotations perçues et le niveau d'impôts et taxes sont plus importants en Nouvelle-Calédonie.

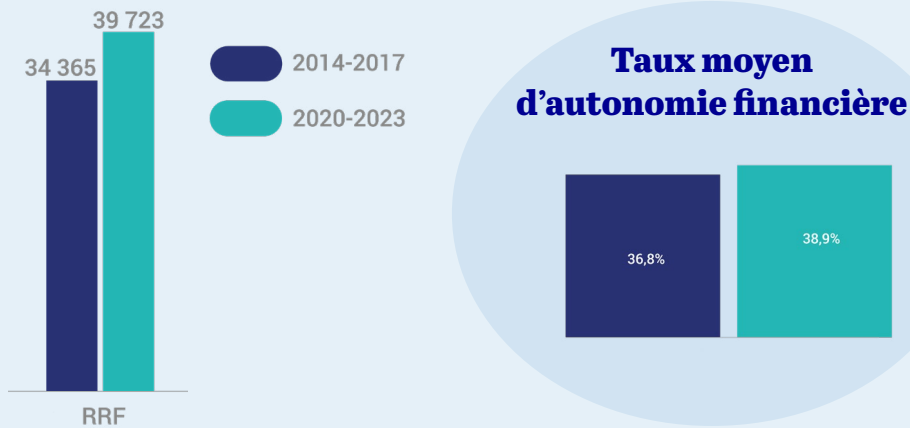
Graphique : Comparaison de la structure des recettes réelles de fonctionnement entre la PF et la NC en 2023





COMPARAISON 2014-2017 ET 2020-2023 :

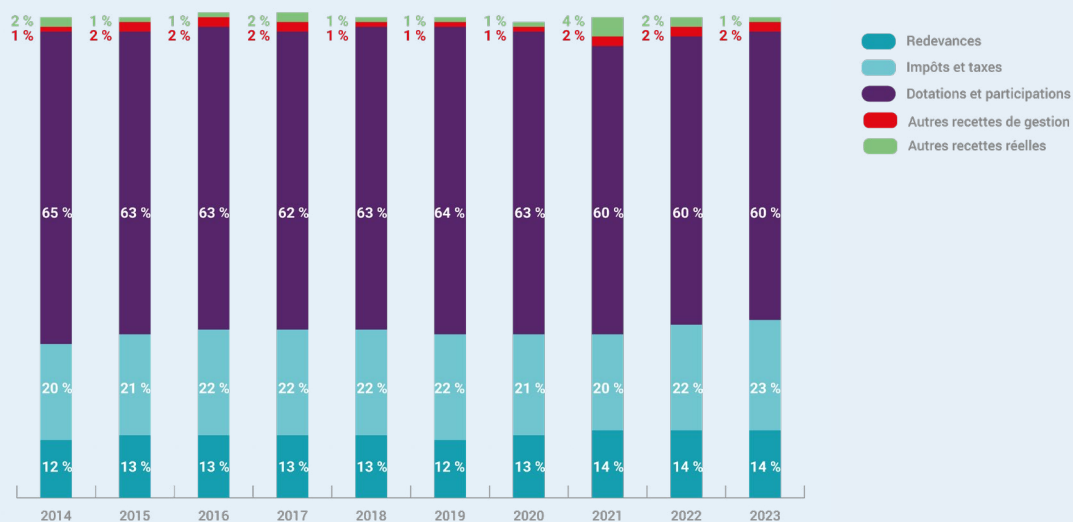
Graphique : Recettes réelles de fonctionnement en Mds F CFP



Entre les deux mi mandats municipaux, les RRF ont augmenté de 13 % en moyenne annuelle (+5,36 Mds F CFP)

Amélioration de l'autonomie financière de **2,1 points**.

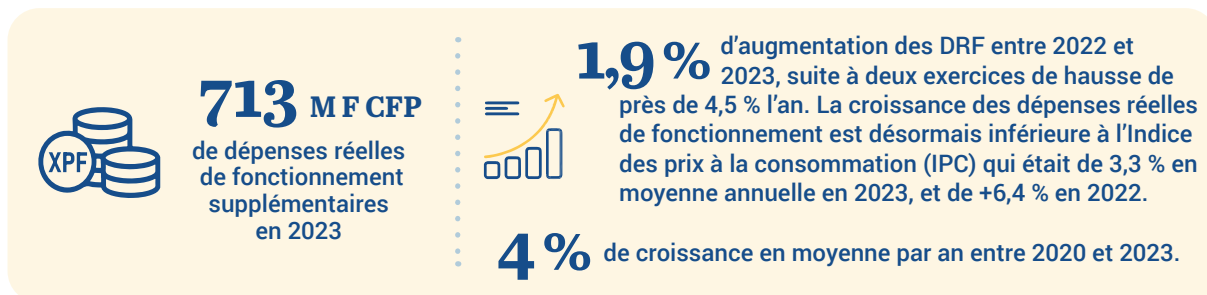
Graphique : Évolution de la structure des recettes



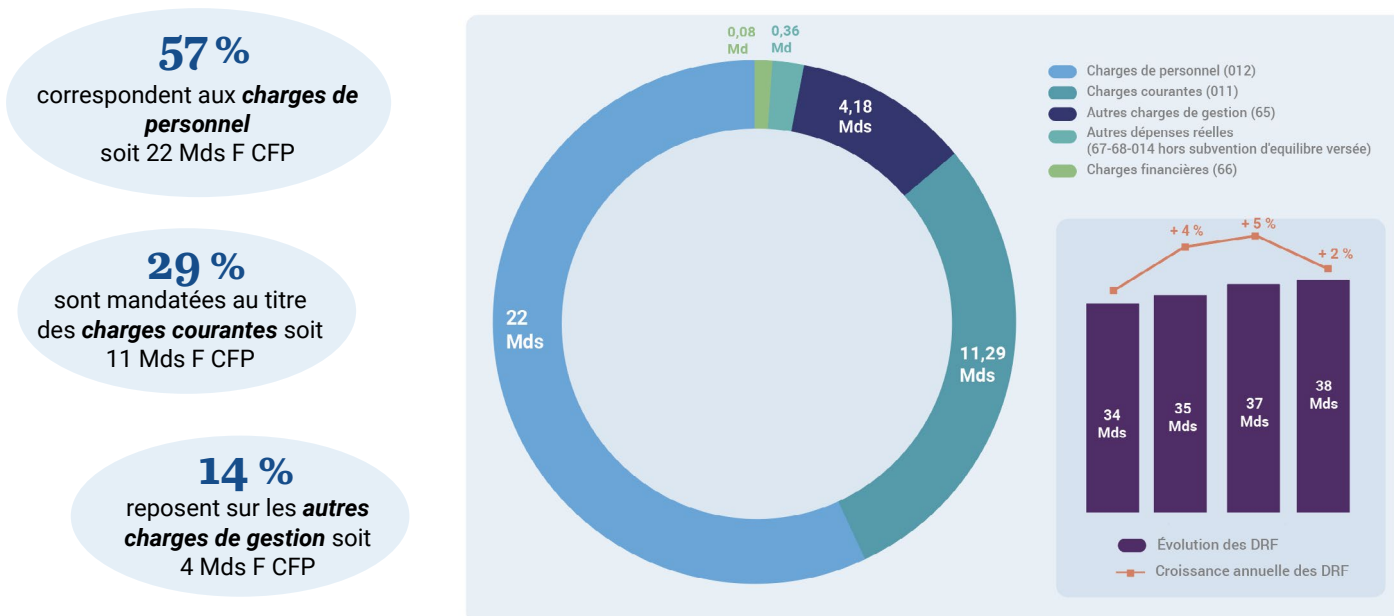
Sur la période 2014-2023, on observe dans la structure des RRF une tendance à l'amélioration de l'autonomie financière marquée par l'augmentation de la part des impôts, des taxes et des redevances (37 % en 2023 contre 34 % en 2019) et la diminution de la part des dotations et participations, qui se stabilise à 60 % ces 3 dernières années (65 % en 2014). Dans l'ensemble, la meilleure dynamique de recouvrement au fil des exercices semble porter ses fruits (mise en place de cash-power, relances des usagers et appui de la DFIP) ainsi qu'une optimisation des leviers fiscaux communaux (taux des centimes additionnels).

B. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF) : vers une maîtrise des charges par rapport à 2022

Les dépenses de fonctionnement consolidées des communes de Polynésie française atteignent **37,79 Mds F CFP en 2023 contre 37,08 Mds F CFP en 2022**.



Graphique : Évolution et structure des dépenses de fonctionnement en 2023



Charges de personnel

Elles restent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement des communes polynésiennes.

En 2023, elles progressent de **4,2 % (+885,6 M F CFP)** après 2 exercices de faible hausse (0,4 % en 2021 et 1,3 % en 2022). Cet alourdissement est au-delà de l'indice de Glissement vieillissement technicité (GVT) couramment admis (taux de croissance annuel moyen 2 % < 3 %).

Représentant 4 % des dépenses de personnel en 2023, les charges d'agents temporaires ont augmenté de 25 %, en lien avec des emplois temporaires.



Charges courantes

Elles restent le 2nd poste de dépenses de fonctionnement et sont stables depuis deux années après avoir connu une forte hausse de 14 % (+1,39 Md F CFP) entre 2021 et 2022. A 29 % de DRF, elles sont à leur niveau le plus haut depuis le début de la période 2020-2023.

Les contrats de prestations connaissent un renchérissement de **200,5 M F CFP** entre 2020 et 2023, correspondant à la nécessité d'externaliser des services afin de se faire accompagner dans leurs projets en lien avec les nouveaux métiers et les politiques publiques.

La hausse des prix des hydrocarbures après la Covid-19 semble s'être surtout fait ressentir en 2021 avec une facture de carburant qui s'est envolée de 33 %. Sur la période 2020-2023, cette hausse était de **199,6 M F CFP**. Les charges d'électricité ont connu durant les deux derniers exercices une croissance de 8 % par an, ce qui est important, et aussi en lien avec la hausse mondiale des prix des hydrocarbures, malgré la présence de l'amortisseur, au travers du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). Le coût cumulé est de **201 M F CFP**.



Autres charges de gestion

Après avoir subi une forte hausse de **41 %** entre 2020 et 2021 (hausse des contributions aux syndicats et pertes sur créances irrécouvrables en concertation avec la DFIP), les autres charges de gestion ont été maîtrisées les deux années suivantes avec une contraction significative de 3 points.

La baisse des autres charges de gestion s'explique par deux composantes aux variations diamétralement opposées :

Augmentation de 194,4 M F CFP entre 2022 et 2023 et de **+ 492,3 M F CFP** de contributions aux syndicats sur la période 2020-2023. Ce poste atteint 2,2 Mds F CFP en 2023 et connaît une hausse régulière à chaque exercice. Les créances irrécouvrables ont connu une décade de 464 M F CFP en 2022 et de **454 M F CFP** en 2023.

Contraction des créances irrécouvrables d'un montant cumulé de **- 918 M F CFP** sur la période 2022-2023 suite à une année 2021 record en matière de régularisation. Cette charge n'est que de 40,5 M F CFP en 2023.

Des dotations aux provisions à nouveau présentes en 2022 et 2023, respectivement pour **719 et 435 M F CFP**.

« Le montant global des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes augmente pour la seconde année consécutive »

Afin d'équilibrer les budgets annexes, les subventions d'équilibre se sont accrues de seulement 6 % (117,59 M F CFP) entre 2022 et 2023, suite à une hausse de 28 % (710 M F CFP) entre 2021 et 2022. Ces hausses sont à mettre en parallèle avec l'amélioration du niveau des redevances. En 2023, les subventions d'équilibre s'élèvent ainsi à 3,3 Mds F CFP, dont 237 M F CFP (7 % du total) sont consacrés aux budgets annexes de l'électricité.

A noter : légère augmentation (+2) dans le nombre de « Budget annexe » (BA) entre 2022 et 2023. Les 48 communes de Polynésie comptent 112 BA dont 38 pour l'eau potable, 4 pour l'assainissement et 23 pour l'énergie.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes de l'électricité concernent essentiellement les communes des îles éloignées des Tuamotu et des Gambier, où la production et la distribution d'énergie sont réalisées en régie. Ces subventions varient selon les exercices, et 2023 fait apparaître une augmentation de + 137 M F CFP par rapport à 2022 sur les Tuamotu-Gambier. Cette situation s'explique en partie par des justificatifs à fournir par les communes à la Direction polynésienne de l'énergie (DPE).

OEIL SUR LE PACIFIQUE

Entre la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie, la répartition des charges de personnel et des charges courantes affiche peu de variations sur la période, sur chacun des territoires respectifs. Notons toutefois, qu'en Polynésie, la masse salariale constitue, de loin, le poste le plus consommateur de dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont 15 % moins élevées en Polynésie française qu'en Nouvelle-Calédonie.

Graphique : Comparaison de la structure des dépenses réelles de fonctionnement entre la PF et la NC en 2023



Encart : « Bonnes pratiques en matière de Budget annexe » :

Les budgets annexes se distinguent du budget principal d'une collectivité territoriale en ce qu'ils permettent de suivre de manière spécifique les recettes et les dépenses associées à certaines activités de service public. Ils sont votés en équilibre par l'assemblée délibérante.

Ils sont utilisés pour des services spécialisés comme la gestion de l'eau, l'assainissement, l'électricité, ou encore les ordures ménagères et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leur activité (redevance, tarification des usagers, etc.)

Ils permettent de calculer le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les usagers afin d'équilibrer les comptes.

L'article L 2224-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise qu'il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L 2224-1 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1. Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
2. Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
3. Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget général aurait pour conséquence une excessive des tarifs.

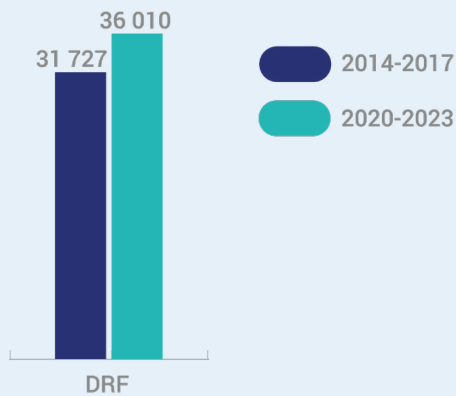
Le principe d'interdiction n'est pas applicable :

- Aux services de distribution d'eau potable, d'assainissement, de traitement des déchets et d'électricité dans les communes de moins de 10 000 habitants et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont aucun commun membre n'a plus de 10 000 habitants ;
- Aux services publics d'assainissement non collectif lors de leur création et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices, quelle que soit la population des communes ou des EPCI ;
- Aux services publics d'élimination des déchets ménagers et assimilés, lors de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices quelle que soit la population des communes ou des EPCI ;
- Aux services de distribution d'eau et d'assainissement, pendant la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement après la prise de compétence par l'EPCI et ce, quelle que soit la population de ce dernier.

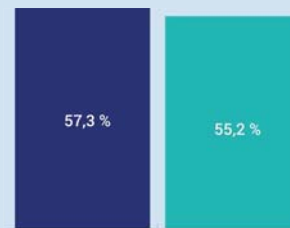


COMPARAISON 2014-2017 ET 2020-2023 :

Graphique : Dépenses réelles de fonctionnement en Mds F CFP



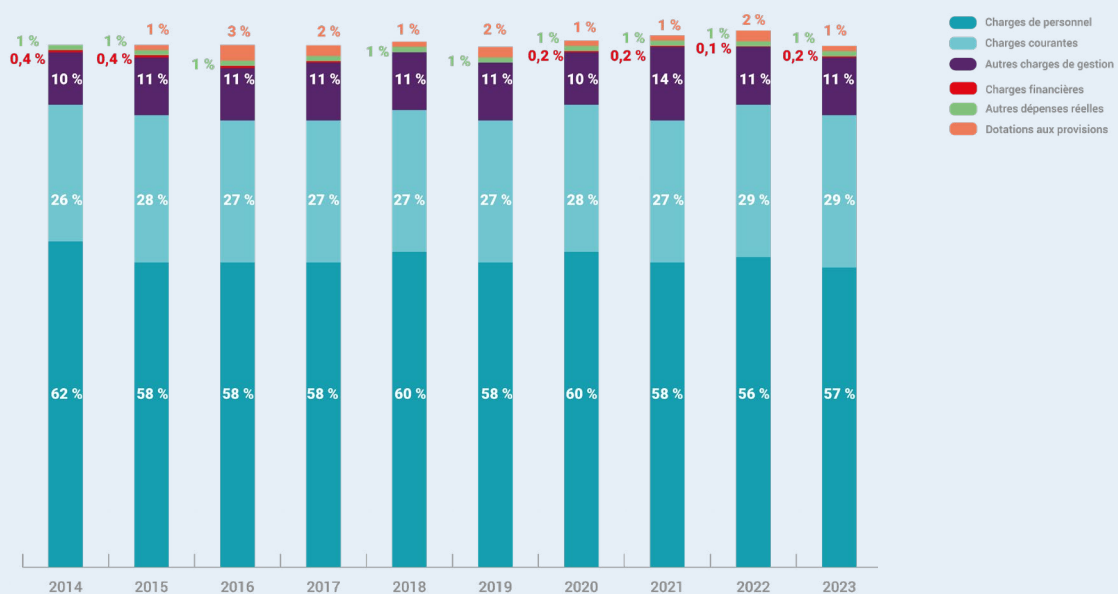
Taux de rigidité des charges



Entre les deux mi-mandatures municipales, alourdissement des DRF moyennes de 13,5 % (+4,28 Mds F CFP), notamment sous l'effet de l'inflation importée.

Le taux de rigidité des charges s'améliore de 2,1 points, chose appréciable, par le biais notamment d'une flexibilisation des charges de personnel et de la baisse des charges financières entre les deux mandats (du fait de la baisse des taux entre 2014 et 2021).

Graphique : Évolution de la structure des dépenses

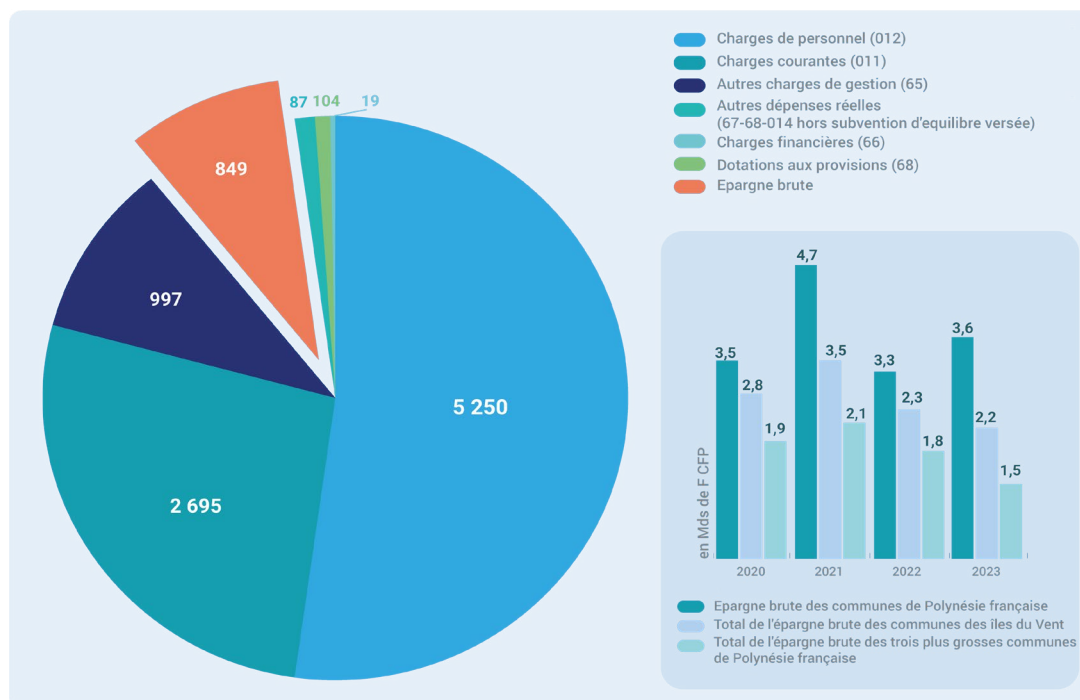


Entre 2014 et 2023, on relève la baisse de la part des dépenses de personnel dans les DRF, sauf en 2020, année de la crise sanitaire. Les autres charges de gestion restent dans des proportions stables, tandis que les charges courantes se sont alourdies à partir de 2022, en liaison avec l'inflation importée.

C. L'ÉPARGNE : vers une amélioration de la capacité d'autofinancement

3,56 Mds F CFP d'autofinancement brut générés en 2023 par les communes polynésiennes soit 245,78 M F CFP de plus qu'en 2022. L'épargne brute s'élève à 12 557 F CFP par habitant en 2023. En 2021, à mi-mandature, son point le plus haut était 16 871 F CFP en 2021. Cette amélioration de 7 % par rapport à 2022 fait suite à une contraction de 27 % entre 2021 et 2022. Le taux d'épargne brute s'affiche désormais à **8,6 %** (0,4 point de plus qu'en 2022).

Graphique : Répartition des dépenses et épargne pour 10 000 F CFP de recettes réelles de fonctionnement en 2023



A titre d'illustration, sur 10 000 F CFP de RRF, et après règlement de l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement, les communes polynésiennes ont pu épargner 849 F CFP, soit 43 F CFP de plus qu'en 2022.

« *L'ensemble des communes fait largement face au remboursement des emprunts contractés* ». L'épargne nette ainsi dégagée atteint

2,93 Mds F CFP et permet de :

- Autofinancer tout ou partie des dépenses d'investissement (part propre communale) ;
- Reconstituer la trésorerie.

Le taux d'autofinancement net s'affiche en 2023 à 7,1 % contre 6,4 % en 2022. Le pic a été atteint en 2021 avec 9,6 %.

VERS UNE MEILLEURE DISTRIBUTION DE L'ÉPARGNE AU SEIN DES ARCHIPELS :

63 % de l'épargne brute sont dégagés par les communes des îles du Vent en 2023 (71 % en 2022 et 80 % en 2020).

42 % de l'épargne brute sont dégagés par les trois plus grosses communes de Polynésie française en 2023 (54 % en 2022).

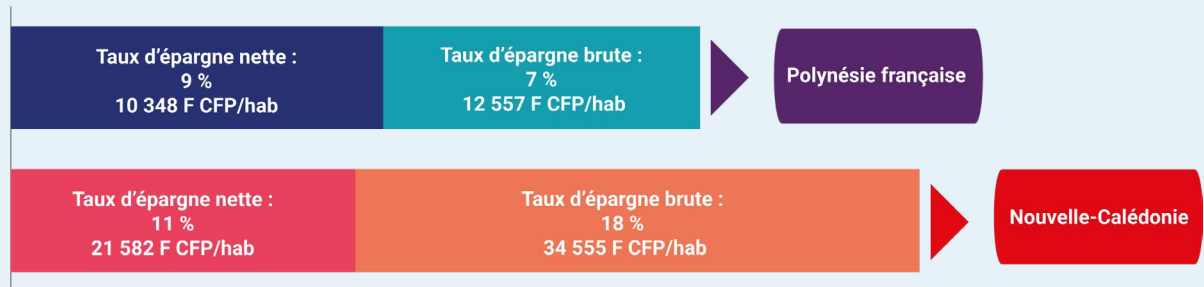


OEIL SUR LE PACIFIQUE



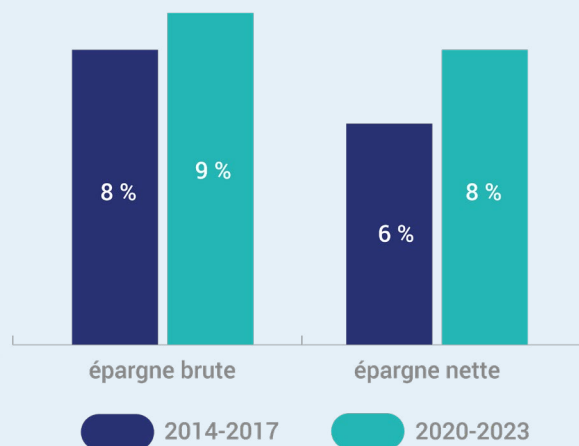
Les niveaux d'épargne brute et nette sont assez stables sur la période 2020-2023 en Polynésie ainsi qu'en Nouvelle Calédonie. En revanche, rapportée à sa population, l'épargne générée chez les néo-calédoniens est le double de celle de la Polynésie française.

Graphique : Comparaison des niveaux d'épargne par habitant entre la PF et la NC en 2023



COMPARAISON 2014-2017 ET 2020-2023 :

Graphique : Taux moyen d'épargne brute annuel en %



Le taux d'épargne brute moyen a gagné 1 point entre les deux mi-mandatures et 2 points en matière d'épargne nette, sous l'effet d'un recours au prêt moins important en 2021 et surtout en 2022.

D. L'ENDETTEMENT : une chute brutale pendant la crise sanitaire et une tendance à la diminution du recours à l'emprunt

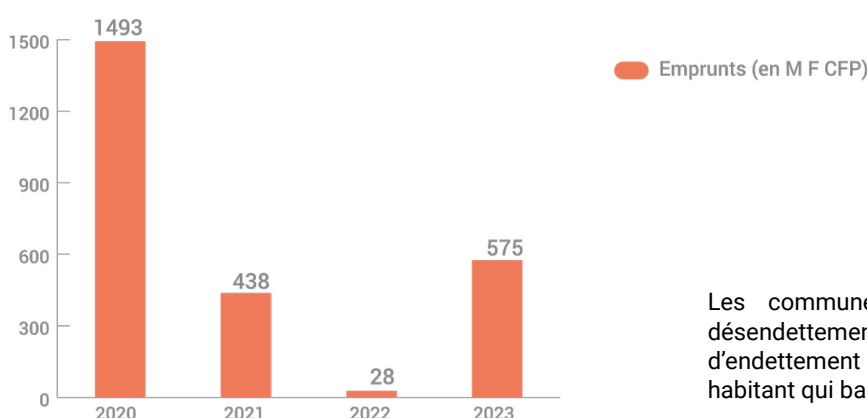
5,21 Mds F CFP

d'encours de dette communale, détenus à **70 % par l'AFD**.

L'encours de dette se contracte de 2 % entre 2022 et 2023, le montant des nouveaux emprunts versés ne compensent pas l'amortissement du capital.

Les exercices 2019-2020 font apparaître un dynamisme en matière d'investissement et de déblocage des emprunts en ce début de mandature. Les exercices 2021-2022, en pleine crise sanitaire sont caractérisés par des incertitudes et une tension sur les taux d'intérêt. 2022 est l'année, où les versements sont les plus bas avec seulement 27,61 M F CPF de décaissement, soit le niveau le plus bas depuis la création de l'*Observatoire des communes* en 2014. S'ensuit un exercice 2023 de reprise du recours au crédit avec 575,16 M F CFP, mais loin des 1,49 Mds F CFP débloqués en 2020. Ces chiffres démontrent l'importance de développer davantage de stratégie financière pour soutenir un rythme d'investissement porté par un recours au crédit optimal.

Graphiques : Emprunts et endettement



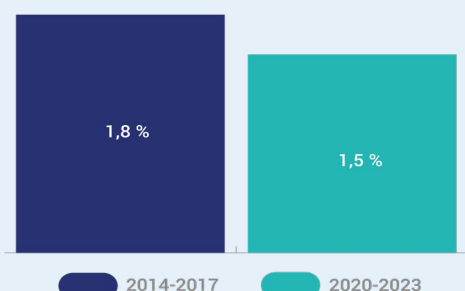
Les communes affichent une capacité de désendettement très confortable du fait d'un taux d'endettement faible et d'un niveau de dette par habitant qui baisse à chaque exercice.

	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	1,8	1,3	1,6	1,5
Dette par habitant en F CFP	22 451	21 555	18 710	18 410
Taux d'endettement en %	16,6 %	13,1 %	13,1 %	12,6 %



COMPARAISON 2014-2017 ET 2020-2023 :

Graphique : Capacité de désendettement en années



La Capacité de désendettement (CAPDES) se calcule en rapportant l'encours de dette amortissable à l'épargne brute, et s'exprime en nombre d'années. Elle permet d'estimer en combien d'années la collectivité peut rembourser sa dette, en y consacrant l'intégralité de son épargne brute chaque année.

En lien avec le moindre recours à l'endettement entre 2021 et 2023, la capacité de désendettement diminue de 0,3 année.

Pourtant, les communes disposent d'une grande marge de manœuvre. En effet, une capacité de désendettement à 6 voire 8 années peut tout à fait être satisfaisante.

E. L'INVESTISSEMENT : un ralentissement postélectoral habituel suivi d'un essoufflement et d'une reprise en demi-teinte

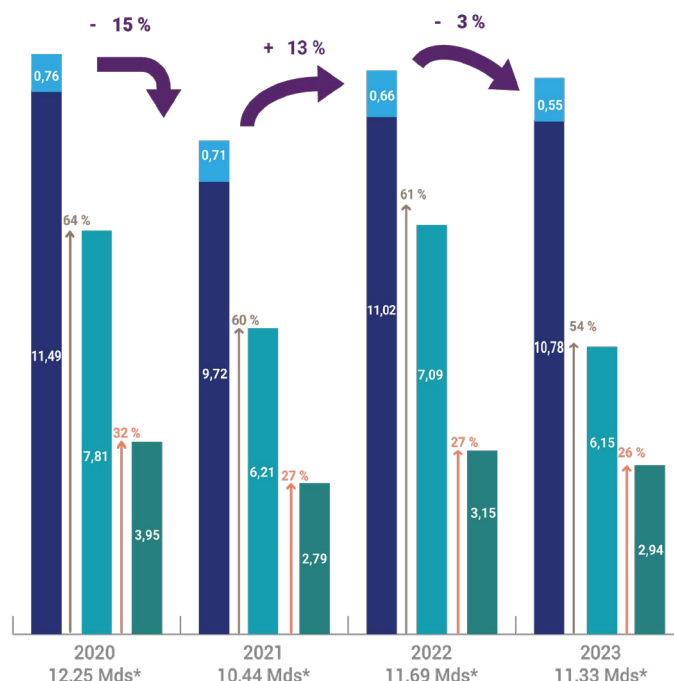
Graphique : Evolution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement en capital de la dette) en Mds F CFP

11,33 Mds F CFP

ont été investis par l'ensemble des communes de Polynésie en **2023**, soit 353,3 M F CFP de moins qu'en 2022.

Notons une année 2020 exceptionnelle en matière d'investissement avec un pic à 12,25 Mds F CFP, puis une chute de 15 % en 2021 et une reprise de 12 % en 2022. Ces variations erratiques semblent trouver leur origine dans le contexte inflationniste post-crise sanitaire : hausse des prix des matières, du fret et des délais d'approvisionnement impactant le modèle économique insulaire de la Polynésie.

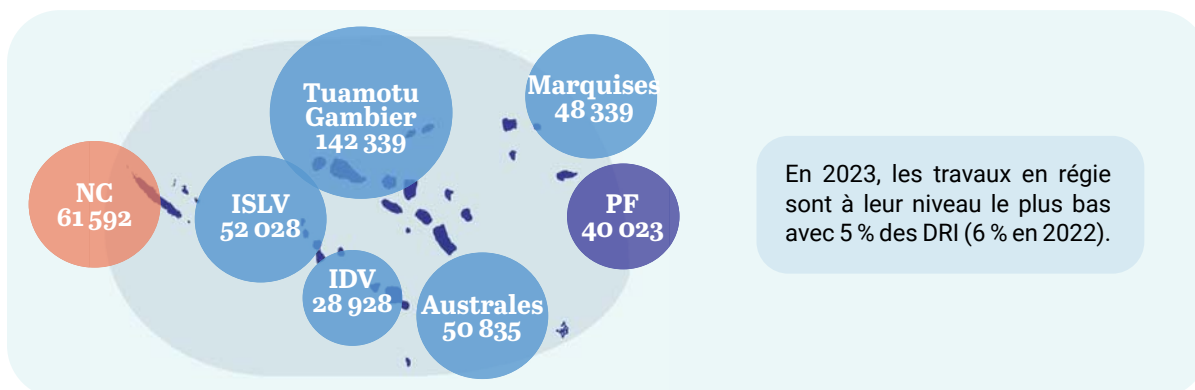
- Dépenses d'équipement et autres dépenses d'investissement
- Travaux en régie
- Total des DRI des communes des îles du Vent
- Total des DRI des trois plus grosses communes de Polynésie française
- Part des DRI des communes des IDV dans les DRI totales
- Part des DRI des trois plus grosses communes dans les DRI totales
- * Total des DRI des communes de Polynésie française



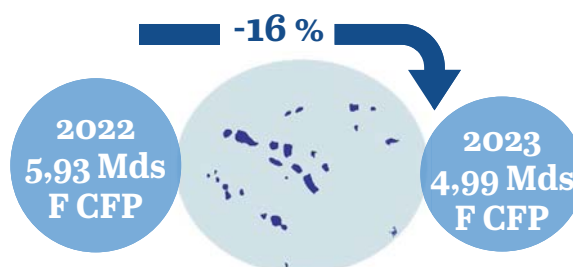
Le niveau de subventions d'investissement reçues s'est contracté de 16 % entre 2022 et 2023, à 4,99 Mds F CFP, pour se rapprocher de celui de 2020 (4,75 Mds F CFP).

Les travaux en régie sont en baisse en valeur absolue pour la 4ème année consécutive : ils baissent de 16,5 % entre 2022 et 2023 (109 M F CFP). Sur la période 2020-2023, ils se contractent de 210,4 M F CFP (-28 %). Ainsi, en 2023, les travaux en régie ne représentent plus que 4,9 % des DRI contre 6,2 % en 2020.

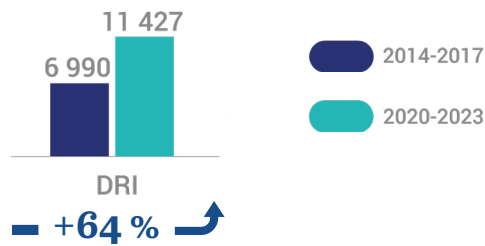
Dépenses d'investissement par habitant en F CFP



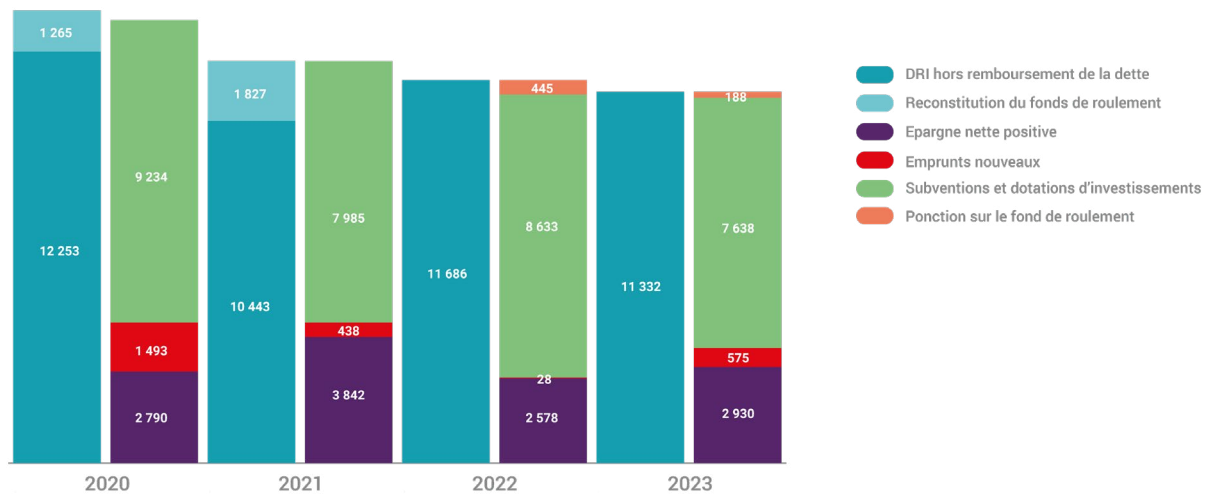
En 2023, les travaux en régie sont à leur niveau le plus bas avec 5 % des DRI (6 % en 2022).



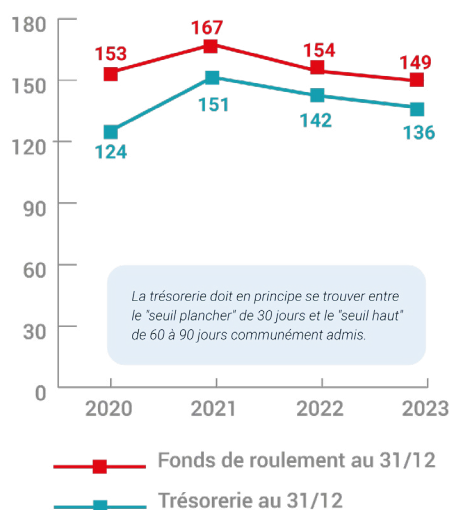
-944,28 M F CFP de subventions d'investissement

Graphique : Montant moyen annuel des dépenses réelles d'investissement en M F CFP

Les DRI se sont fortement améliorées entre les 2 mi-mandatures (+64 %), soit + 4,43 Mds F CFP en moyenne, preuve que les communes restent un des moteurs de la commande publique en matière d'investissement.

Graphique : Mode de financement des investissements (hors restes à réaliser) en M F CFP

Malgré un autofinancement net qui se conforte de 14 % entre 2020 et 2023, les dépenses réelles d'investissement, moins largement financées par les ressources réelles d'investissement, induisent une nécessaire **ponction de 700,1 M F CFP sur le fonds de roulement** à l'échelle des 48 communes de la Polynésie. Cette ponction était de 445 M FCFP en 2022.

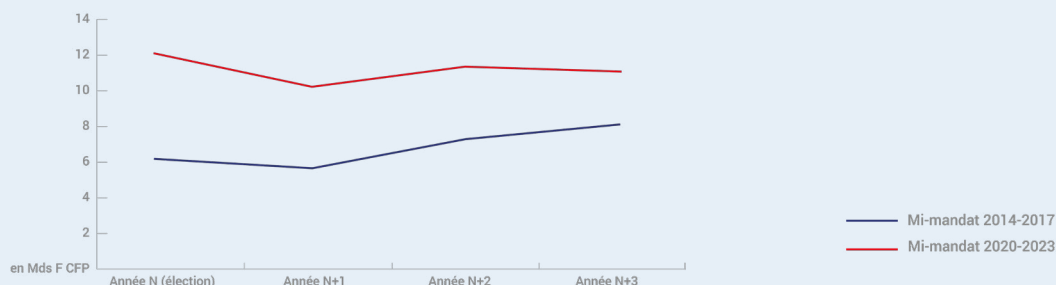
Graphique : Evolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Ainsi, le FDR se contracte à **149 jours de dépenses budgétaires** entre 2022 et 2023 et la trésorerie finale s'affiche à **18,62 Mds F CFP**. Par un nettoyage des comptes via les dotations et provisions passées, le solde de trésorerie (136 jours) se rapproche de celui du FDR. Ces valeurs sont très confortables.



COMPARAISON 2014-2017 ET 2020-2023 :

Graphique : Rappel du cycle d'investissement au cours du mandat municipal :



Mise en place des équipes.
Finalisation des opérations
lancées précédemment.

Lancement et réalisation d'une
première partie du programme
d'investissement.

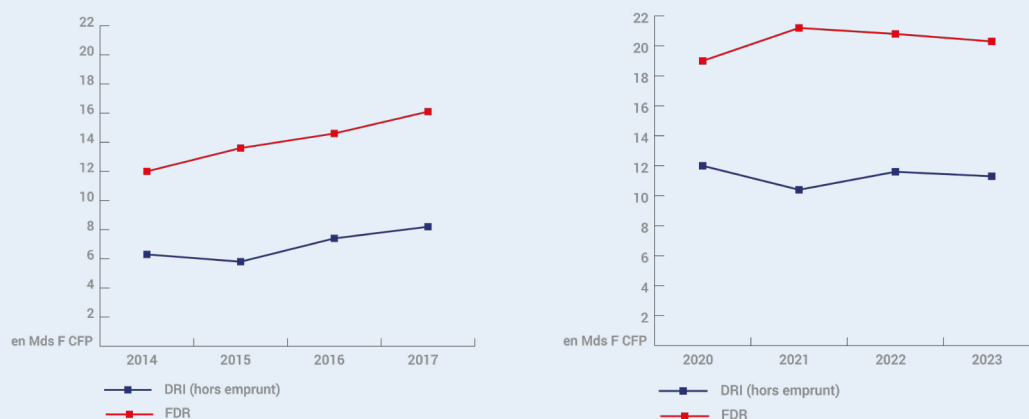
Lancement massif d'une seconde
phase (plutôt orientée vers des
projets de construction).

Pendant la mandature communale, il est de coutume d'observer plusieurs phases en matière de dépenses d'investissement.

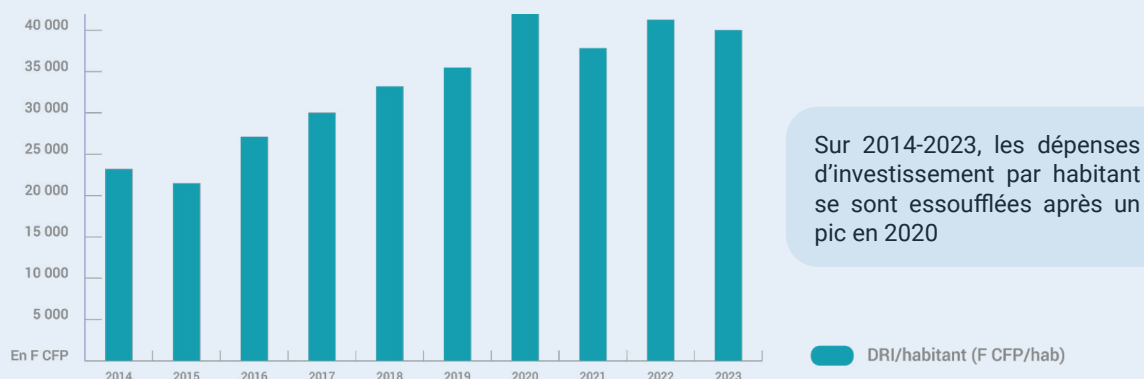
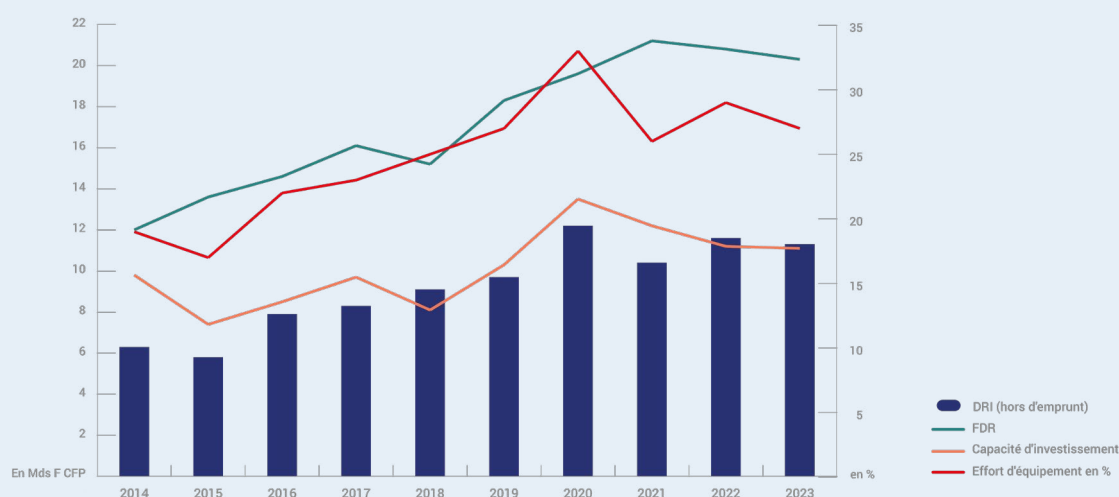
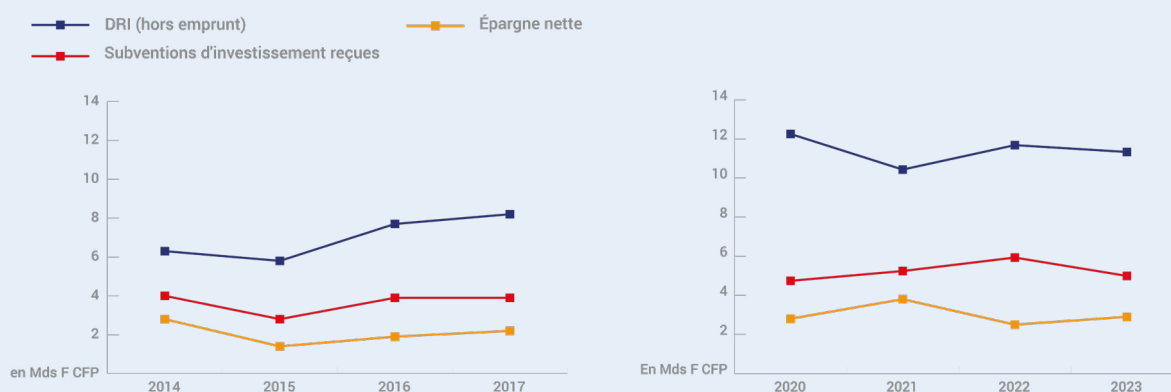
Pendant, l'année de l'élection celles-ci baissent traditionnellement en situation de renouvellement d'équipe ou d'alternance et se caractérisent par la finalisation des programmes déjà initiés et par la poursuite de certains. Les quatre années suivantes, l'équipe en place monte, lance et suit les nouvelles opérations validées par le nouveau conseil municipal : les dépenses d'investissement sont en phase ascendante. Dans la foulée, l'année pré-électorale se traduit par le lancement d'opérations structurantes, marquant une 2^{de} phase d'investissement.

La mi-mandature 2014-2017 suit cette cadence, tandis que celle de 2020-2023 marque le pas ; cette période d'après crise-sanitaire étant caractérisée par une forte inflation importée et un attentisme en matière d'investissement.

Graphiques : Investissements et fonds de roulement sur les 2 mi-mandatures

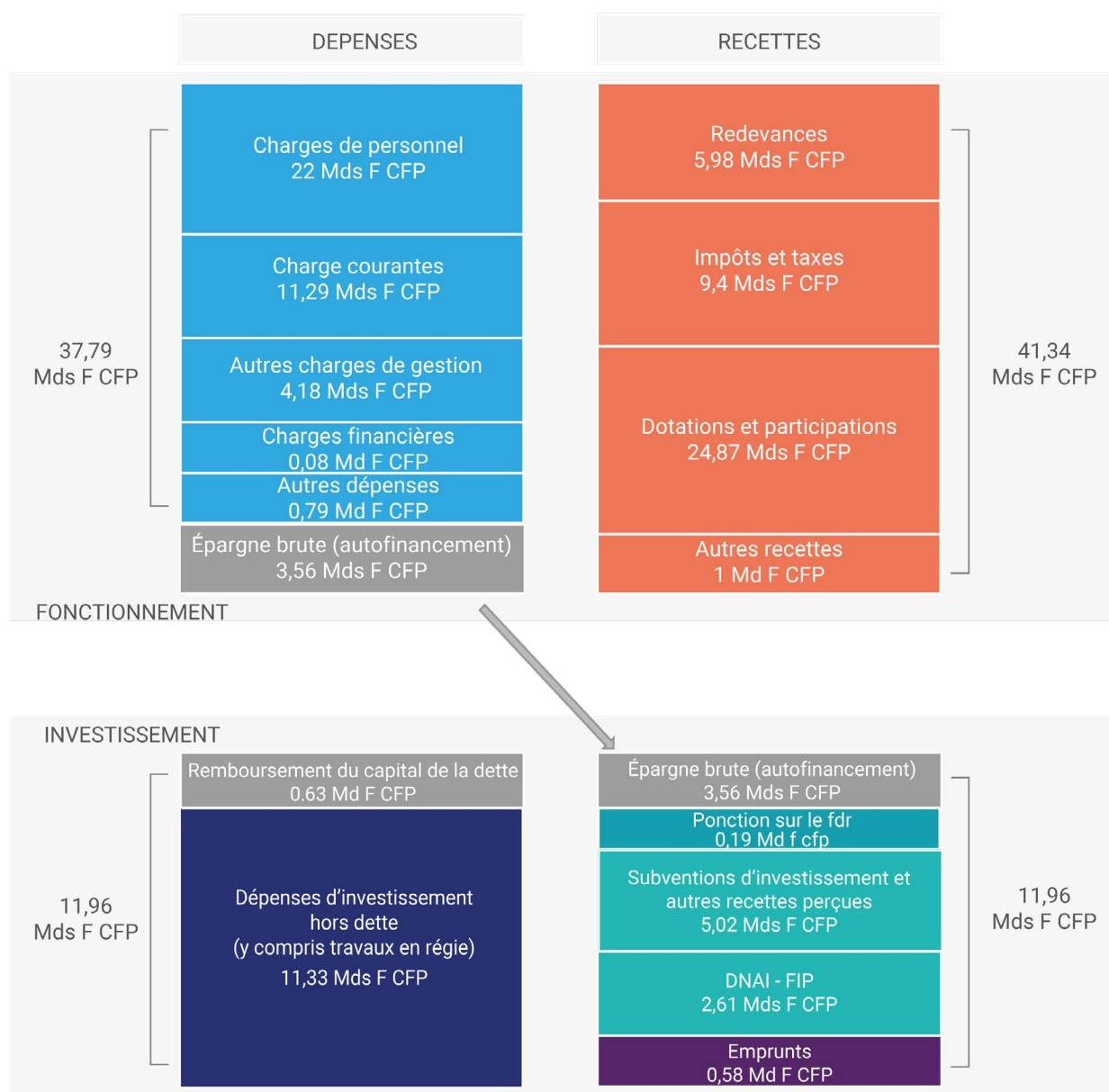


Sur la mi-mandature 2014-2017, l'investissement cumulé des communes croît avec le niveau total du FDR, alors que sur la mi-mandature 2020-2023, l'investissement se rétracte quand bien même les communes disposaient d'un FDR dans l'ensemble en progression. La baisse de la capacité d'investissement (épargne nette + recettes d'investissement) aurait ainsi pu être jugulée par la disponibilité du FDR ou encore le recours à l'emprunt. La contraction des dépenses d'équipement peut toutefois s'expliquer par des capacités contraintes en termes d'ingénierie et de ressources humaines ou des problèmes de rupture de matériaux.

Graphique : Évolution des dépenses d'investissement par habitant**Graphique : Capacité d'investissement et effort d'équipement****Graphiques : Investissements, subventions et épargne**



LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE EN 2023 :



CONCLUSION

Les **communes polynésiennes** présentent dans l'ensemble des **situations financières relativement saines**.

La comparaison entre les **2 mi-mandatures** met en évidence : un **renforcement de l'autofinancement net**, une **moindre rigidité des charges**, une **autonomie financière qui s'améliore** et enfin, un **moindre recours à l'emprunt**.

Sur la période **2020-2023**, la croissance modérée des recettes réelles de fonctionnement (+ 3 %), s'accompagne d'une **progression** de la part des **impôts et redevances** au sein des RRF. Cette légère **progression de l'autonomie financière** est à saluer. Sur cette même période, les communes ont déployé des efforts pour, dans l'ensemble et en situation de crise, contenir la hausse des dépenses de fonctionnement à + 4 %, avec une progression plus contenue entre 2022 et 2023 (+ 1,9 %) et ce **malgré l'inflation**. La part des **charges de personnel** dans les dépenses de fonctionnement **décroît** sur la période récente.

Toutefois, la période 2020-2023 se caractérise par une **contraction** assez marquée des **dépenses d'investissement et de l'effort d'équipements**. Suivant la **diminution de la capacité d'investissement**, cette dynamique peut s'expliquer par la crise Covid-19 qui a profondément marqué les communes. Pour autant, on observe parallèlement que le fonds de roulement ne se contracte pas à due proportion, et que l'emprunt diminue fortement sur la période (- 27 %).

L'**investissement** est une fonction première des communes. Il permet d'étendre et **améliorer les services publics**. Il participe à la bonne **cohésion sociale et territoriale**, sans compter son impact sur l'économie polynésienne ou encore ses effets positifs sur l'environnement quand il s'agit d'accroître les services environnementaux ou **s'adapter au climat de demain**.

Les communes polynésiennes disposent, dans leur majorité, de **deux leviers** directement à leur portée, pour résorber cet infléchissement de l'investissement : la **trésorerie** et l'**emprunt**. Le niveau élevé de la première et le niveau très bas du second (taux d'endettement de 12,6 % en 2023) interrogent. En **puisant raisonnablement dans leur fonds de roulement et en empruntant davantage** et de manière plus stratégique, les communes - à proportion de leur capacité - ont en main le pouvoir d'ouvrir un **nouveau cycle vertueux**.

Adossée à des stratégies financières claires et ambitieuses, et rendue viable par un effort poursuivi sur la section de fonctionnement, l'activation de ces deux leviers présage de **marges de manœuvres importantes d'investissement**.

Cette période 2020-2023, qualifiée de transitoire – entre la **crise Covid-19** et un **début de mandat plus complexe** que les précédents – laisse envisager une période de **fin de mandat plus dynamique** au niveau de l'**investissement**, encouragée par la **disponibilité de nouvelles ressources** (comme le Fonds de transition énergétique) et de **nouvelles formes de mutualisation** (communauté de communes, établissements publics locaux) qui viennent démultiplier les capacités.



PARTIE II – ANALYSE PAR ARCHIPEL

LES TUAMOTU ET
LES GAMBIER

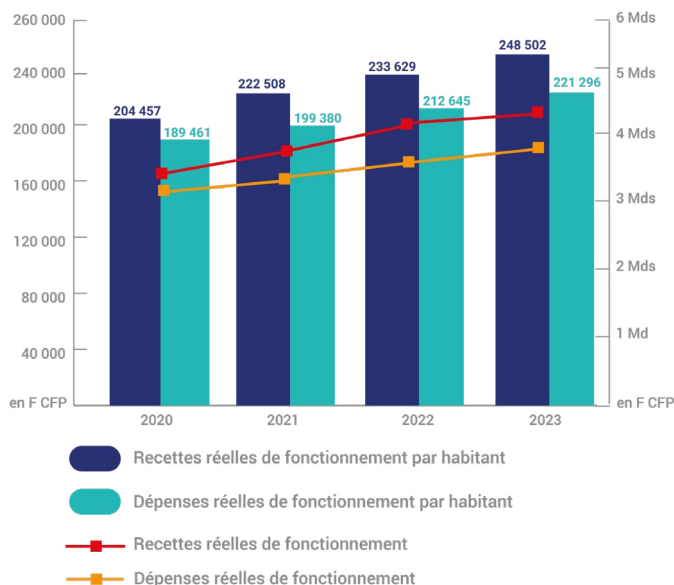
17 213 hab



17 communes



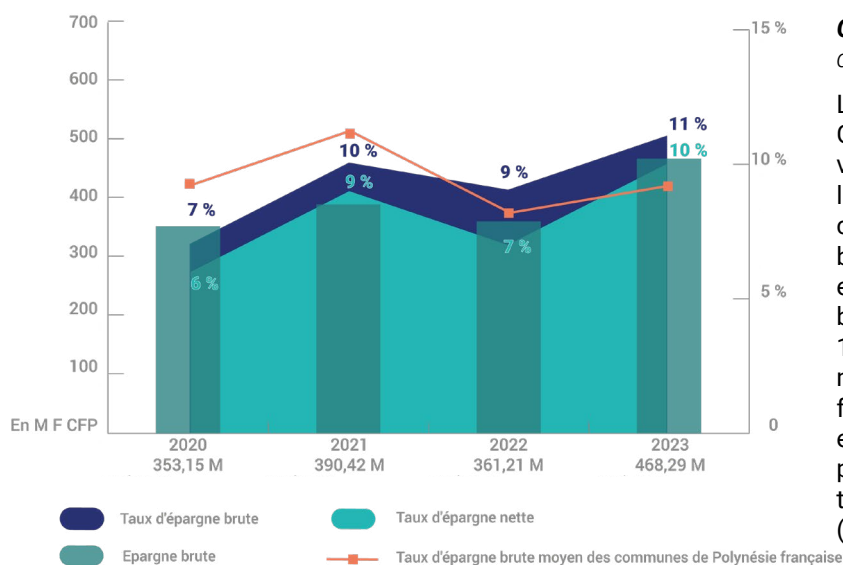
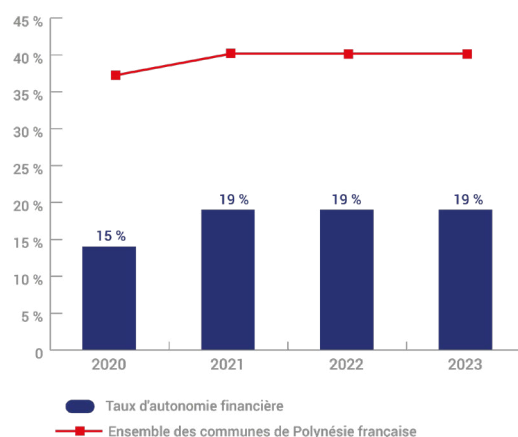
900 km à l'est

**Graphique** : Évolution de la section de fonctionnement

Hausse des RRF de 6 % entre 2022 et 2023, soit de 256 M F CFP. Le taux de croissance moyen annuel des RRF de 7 %, sur la période, est à comparer à celui des DRF qui était lui aussi soutenu avec 6 %. Les charges courantes ont affiché la plus forte hausse (+9 %) entre 2020-2023, comparées aux autres archipels de la Polynésie. Les DRF se sont alourdies de 149 M F CFP entre 2022 et 2023.

Graphique : Autonomie des ressources de fonctionnement

L'amélioration régulière des RRF sur la période 2020-2023 s'explique par des redevances ainsi que des impôts et taxes en continuelle hausse (respectivement +17 % et +37 % de taux de croissance moyen annuel), preuve du dynamisme dans la recherche de recettes propres. Les niveaux des dotations et participations se confortant eux aussi, le taux d'indépendance financière reste stable à 19 %. Il est similaire à celui des autres archipels éloignés des centres économiques.

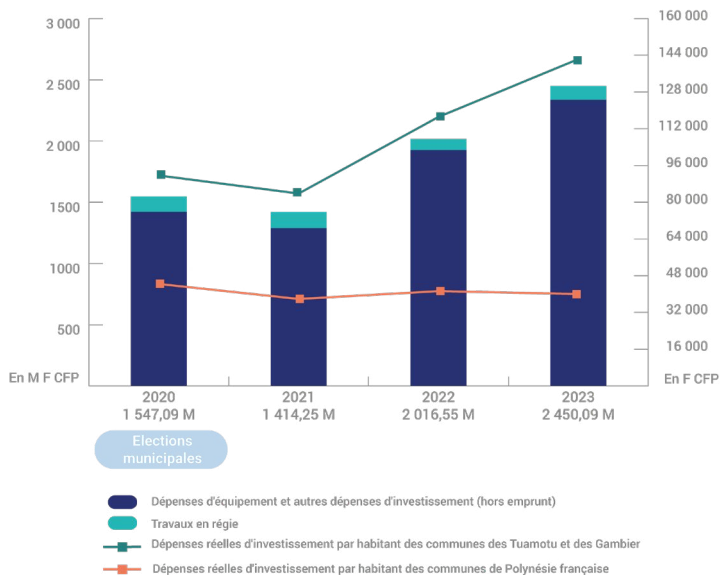
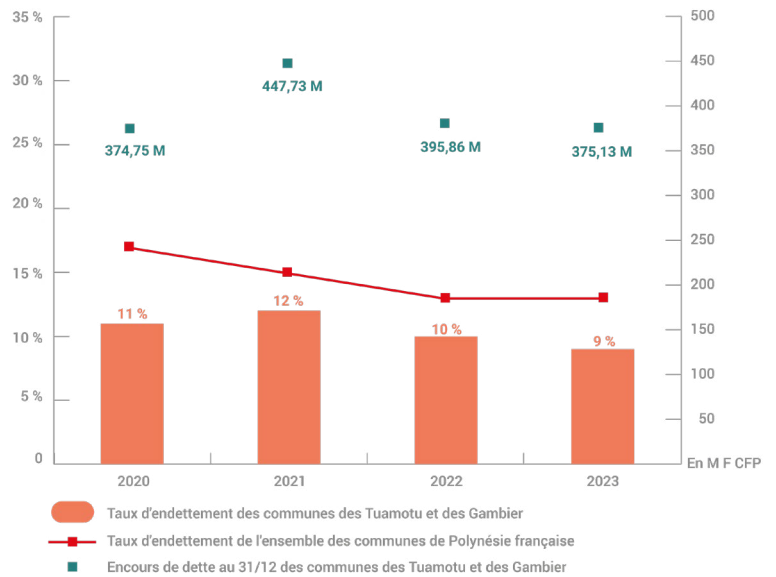
**Graphique** : Évolution de la capacité d'autofinancement

Le taux d'épargne de l'archipel des Tuamotu-Gambier connaît des oscillations du fait des variations différentes des RRF et des DRF selon les exercices. Sur 2020-2023, son taux de croissance moyen annuel était de 23 %, soit une belle performance après celle des Marquises et des ISLV. En 2022 et 2023, le taux d'épargne brute de cet archipel (respectivement 9 et 11 %) est passé au-dessus de celui de la moyenne de la Polynésie (8 et 9 %). Déduction faite du remboursement du capital des emprunts, l'épargne nette atteint 10 %, soit son plus haut niveau sur la période 2020-2023 et un taux supérieur de 3 points à celui de la Polynésie (7 %).



Graphique : Évolution de l'endettement

Bien qu'en contraction régulière sur la période 2020-2023, cet archipel a recours à l'emprunt chaque année, mais de façon très sporadique au regard des investissements très largement financés par les subventions. Les déblocages d'emprunt ne compensant pas l'amortissement en capital, le taux d'endettement se contracte pour atteindre seulement 9 % en 2023, soit le niveau le plus bas de la Polynésie, après celui de l'archipel des Marquises.

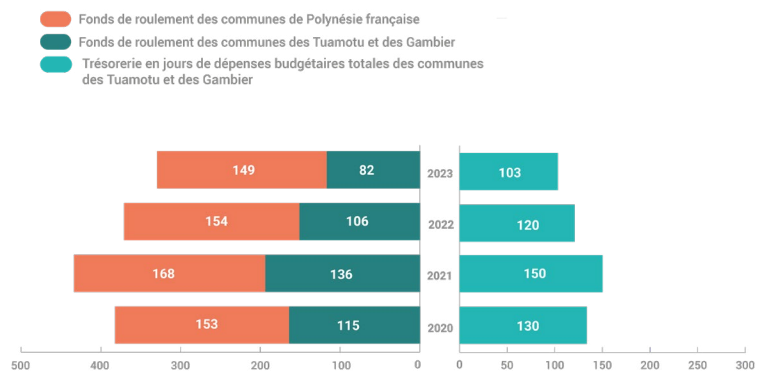


Graphique : Évolution des Dépenses réelles d'investissement

Après une pause entre 2020 et 2021, les dépenses réelles d'investissement sont reparties à la hausse sur les deux derniers exercices 2022 et 2023 avec une hausse respective de 43 % et de 22 %. En 2023, les DRI moyennes par habitant atteignaient 142 000 F CFP, et sont de loin la meilleure performance des archipels de la Polynésie (40 000 F CFP), preuve du programme accru en matière d'investissement dans l'archipel des Tuamotu-Gambier.

Graphique : Évolution de la situation bilanciale en jours de dépenses budgétaires totales

Malgré une épargne nette en amélioration en 2023, l'ambitieuse politique d'investissement partiellement financée par les subventions, nécessite de ponctionner plus lourdement dans le FDR induisant donc une contraction de ce dernier de 24 jours de dépenses, pour atteindre 82 jours. Ce chiffre est le plus bas des archipels de la Polynésie dont la moyenne est à 149 jours.

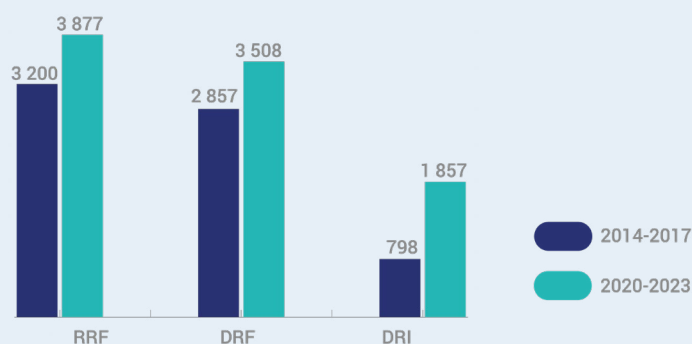




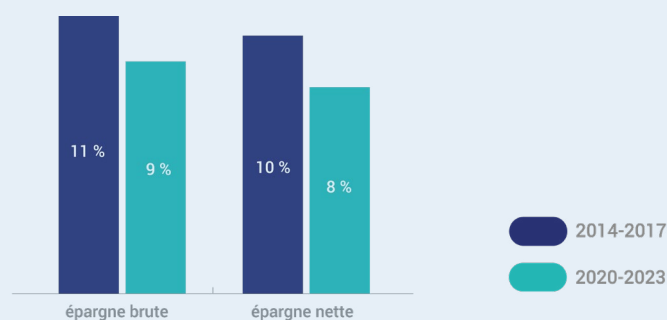
Comparatif entre 2014-2017 et 2020-2023

(population moyenne passant de 16 872 à 17 047 habitants : +1 %) :

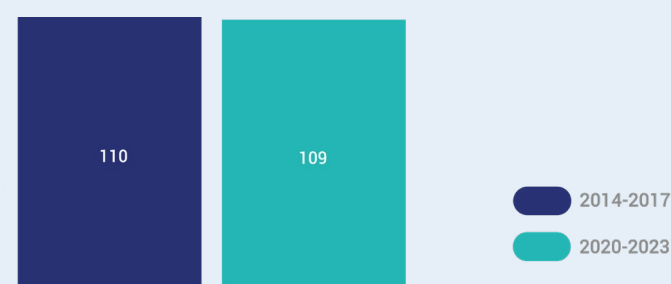
Graphique : Montants moyens annuels en M F CPF



Graphique : Taux moyens annuels en %



Graphique : Fonds de roulement moyen en jours de dépenses budgétaires



Entre les 2 mandatures, aves des RRF moyennes annuelles en hausse de 20 % et des DRF se dégradant de 21 %, l'épargne brute a perdu de 2 points. La baisse de l'épargne nette de 2 points entre les 2 périodes témoigne de l'alourdissement du niveau des charges de fonctionnement malgré la dynamique des recettes. Les DRI moyennes annuelles (hors remboursement du capital) font preuve d'une belle progression (+133 %) avec notamment un niveau de subventions plus important sur la seconde mandature. Le recours à l'emprunt n'étant pas important au regard des programmes d'investissement en partie subventionnés, le FDR moyen reste stable à 109 jours sur les deux mandatures.



Une gestion de l'énergie qui pèse lourd pour la commune : interview avec le Tavana de Gambier, Monsieur Vai Vianello GOODING

La commune de Gambier est la seule commune de l'archipel des Gambier, située à environ de 1 700 km de Tahiti, à l'extrême sud-est de celle-ci. Peuplée de 1 596 habitants répartis sur la seule île habitée de l'archipel, Mangareva, son éloignement du centre économique et politique rend la commune dépendante aux importations, notamment de carburant.



©Manu'a Vecker-Sue SPCPF

Quelles sont les productions et distributions actuelles d'électricité sur la commune de Gambier ?

« Notre commune possède une centrale thermique qui fonctionne aux énergies fossiles, située sur un terrain privé depuis plus de 30 ans. Nous recevons des livraisons de carburant par navire une fois par mois au vu de notre situation géographique isolée. Nous sommes en charge de la gestion du stock de carburant, en l'absence de prestataires, pour des raisons de sécurité, environnementales et économiques. Notre centrale est composée de deux groupes électrogènes, dont un de secours, et quatre personnes s'occupent de son exploitation et de sa maintenance. La gestion des pannes est un enjeu majeur pour notre commune puisque nous sommes dépendants de l'intervention d'un technicien venant de Papeete, ce qui peut varier selon la nature de la panne et la disponibilité des pièces, et ce malgré la présence de nos équipes sur le terrain. Afin d'y remédier, **nous encourageons la formation de notre personnel et sommes en train d'acquérir un nouveau groupe électrogène.** Étant responsables de la fourniture d'électricité sur l'île, nous utilisons un système de « cash power », où les habitants achètent des tickets puis saisissent leur numéro chez eux afin d'accéder à l'électricité.

Suite au départ de la Société CEGELEC en 2014, en charge de la gestion du service de l'électricité pour notre commune, **nous avons dû reprendre cette compétence en régie, ce qui implique de comprendre comment exploiter le service de l'énergie tout en assurant sa continuité.** Bien que la péréquation du Pays nous aide à couvrir certains coûts liés au carburant et à l'exploitation, le service représente une dépense élevée pour la commune. Aujourd'hui nos principaux défis incluent le manque de foncier, un problème commun aux îles de Polynésie, et l'absence de technicien spécialisé dans la gestion de l'énergie pour nous orienter nos prises de décisions. »

Quelles sont vos solutions pour relever ces défis économiques et techniques ?

« **Nous avons actuellement pour projet d'intégrer la Société Publique Locale (SPL) «Te Uira Api No Te Mau Motu» au 1er janvier 2025,** regroupant les communes de Huahine, Rurutu, Taha'a, Tumaraa et Taputapuataea. Cette intégration implique de nombreux changements économiques et techniques significatifs pour notre commune puisque nous deviendrons actionnaires de la SPL. Nous bénéficierons de nombreux avantages, notamment l'accès à des techniciens expérimentés qui étaient chez ENGIE et à des ressources à coût réduit grâce à des commandes groupées. Par ailleurs, ce nouveau mode de gestion de l'énergie implique de sortir de la régie tout en conservant la propriété de nos équipements. **Ce changement représente un gain économique conséquent pour notre commune,** en nous permettant de supprimer le budget annexe de l'électricité, qui représente aujourd'hui notre plus gros budget. Concernant le personnel, deux employés en charge de la gestion de l'énergie pour la commune seront intégrées au sein de la SPL, ce qui nous libérera de la facturation. Pour autant, le système de cash power restera inchangé. **La SPL bénéficiera de la péréquation du Pays puisqu'elle sera en charge de la conception et de l'exploitation des projets énergétiques.** »

Quels sont vos futurs projets énergétiques ?

« **Nous souhaitons nous orienter vers l'énergie solaire afin de diversifier nos sources d'énergie, à travers la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, notamment la salle omnisport et le hangar technique.** Notre objectif à long terme est de réaliser des économies de carburant et de diminuer l'utilisation de groupes électrogènes tout en réduisant les nuisances sonores et la pollution générées par la centrale thermique.

Nous envisageons également la construction d'une centrale hybride pour fournir de l'électricité. Néanmoins, nous sommes dans l'attente de l'affectation d'un terrain appartenant au Pays pour la réalisation de ce projet. Cette centrale pourrait notamment permettre d'approvisionner en électricité le village situé à l'autre bout de l'île. Néanmoins, en l'absence de foncier et d'accord du Pays, nous ne pouvons bénéficier du Fonds de transition énergétique (FTE) qui nous permettrait d'obtenir des subventions pour la construction de la centrale hybride. »

Monsieur Vai Vianello GOODING, Tavana de la commune de Gambier

PROJET ÉNERGIE***L'hybridation de l'atoll de Manihi***

La commune de Manihi a sollicité l'AFD afin de cofinancer une centrale hybride sur le « motu aéroport » de l'atoll principal. L'objectif de ce projet est de raccorder le réseau électrique existant du « motu village » à cette nouvelle centrale par un câble sous-marin, puis d'étendre le réseau jusqu'à l'aéroport.

La centrale fonctionnera selon un mix énergétique intégrant des panneaux photovoltaïques, garantissant une production d'énergie suffisante pour répondre aux besoins du village, même en cas de conditions météorologiques variables. L'hybridation de la centrale est une première étape dans la dynamique de la commune afin d'aller vers une électricité à 100 % renouvelable.

Ce projet vise à réduire le bilan carbone, ainsi que les dépenses en gasoil de la commune. Indirectement, le projet permet de créer de l'activité touristique, à travers l'électrification du « motu aéroport ».

Le coût total du projet s'élève à 264 millions de F CFP, financé à 70 % par le Fonds exceptionnel d'investissement d'outre-mer (FEI) et 20 % par l'AFD, avec un prêt de 60 millions de F CFP.



Types de solution :
Prêt long-terme



Montant du financement :
60 M de F CPF



Localisation :
**Manihi, 1 138 habitants,
archipel des Tuamotu**

LES MARQUISES

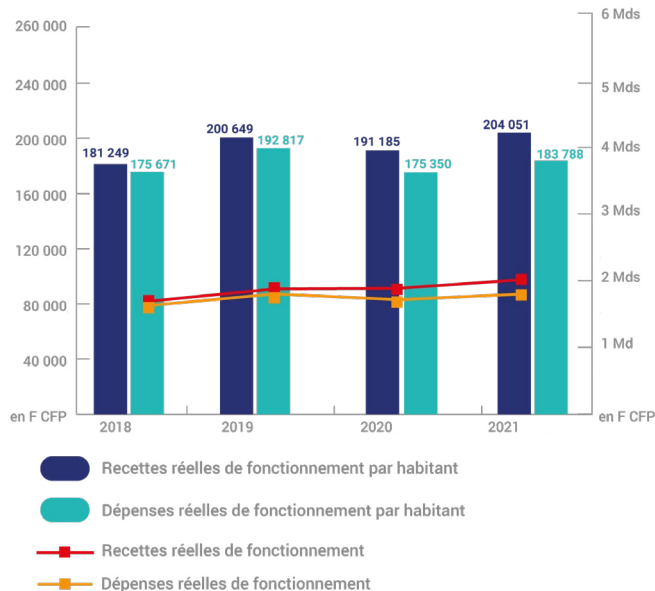
9 839 hab



6 communes



1 500 km
au nord-est

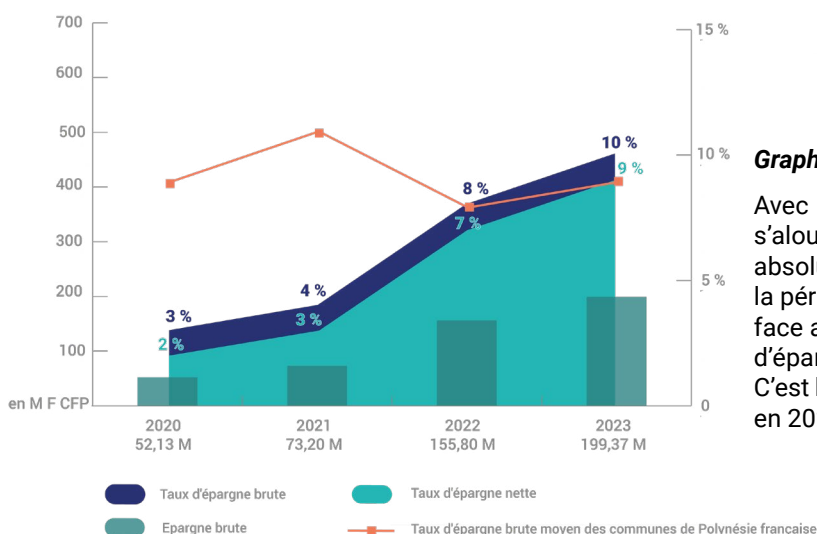
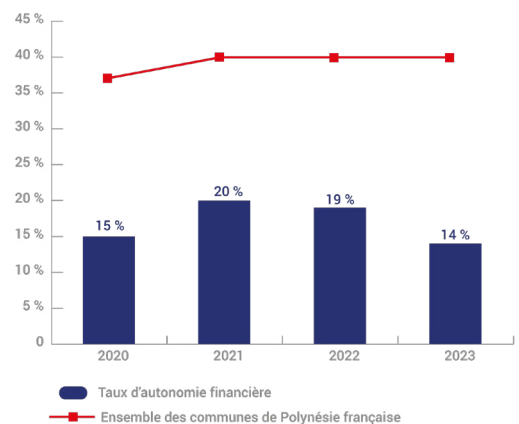


Graphique : Évolution de la section de fonctionnement

Amélioration moyenne des Recettes réelles de fonctionnement de 6 % sur 2020-2023 par le biais des dotations et des participations qui sont proportionnellement les plus élevées de la Polynésie. Entre 2022 et 2023, les recettes propres ralentissent, notamment redevances et taxes sur l'électricité suite à la reprise de la compétence énergie par la CODIM. Les DRF s'alourdissent de 3 % sur la même période sous l'effet des charges de personnel, qui à 65 % (festival *Matavaa*) sont les plus importantes de la Polynésie. Détérioration du taux de rigidité des charges de 8 points entre 2021 et 2023. Avec le transfert de la compétence énergie au 01/01/2023 à la CODIM, on note une baisse des charges de carburant pour les communes qui étaient en régie.

Graphique : Autonomie des ressources de fonctionnement

Le taux d'autonomie financière se contracte de 6 points à partir de 2021 pour se positionner à 14 % en 2023, soit en deçà de la moyenne des 48 communes de Polynésie. Les Marquises, comme les archipels éloignés sont tributaires des dotations et des participations du Pays et de l'Etat. Le FIP et la DGF représentent respectivement 50 % et 33 % des RRF en 2023.

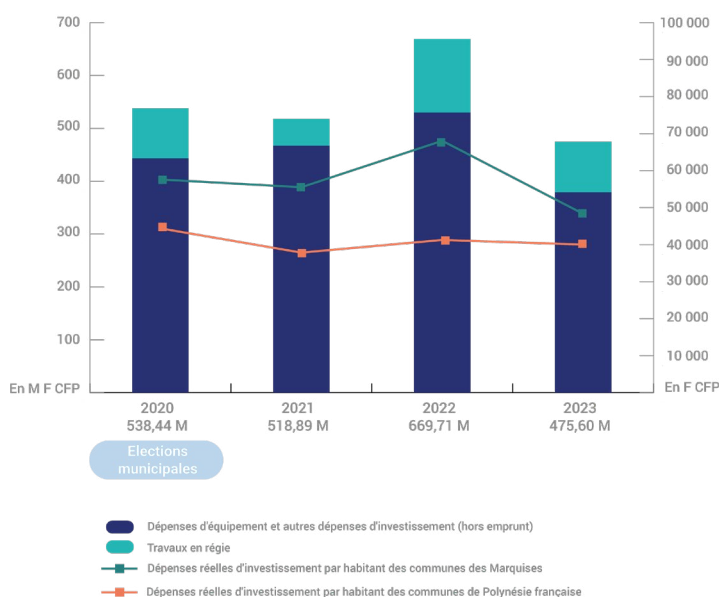
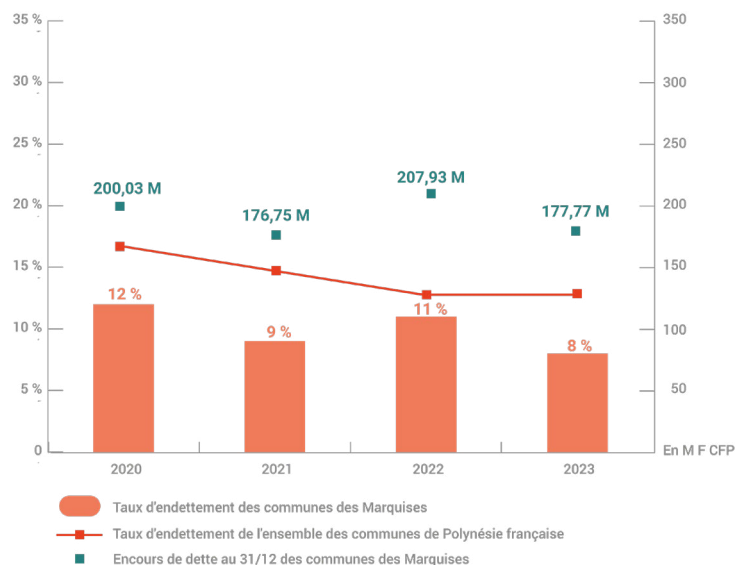


Graphique : Évolution de la capacité d'autofinancement

Avec des RRF s'améliorant plus vite que les DRF ne s'alourdissent, l'épargne brute se conforte en valeur absolue (+56 %) et en valeur relative (+7 points) sur la période. L'épargne brute permet de faire largement face aux annuités en capital de la dette avec un taux d'épargne nette atteignant 9 % des RRF en 2023. C'est l'un des plus élevés de la Polynésie qui est de 7 % en 2023.

Graphique : Évolution de l'endettement

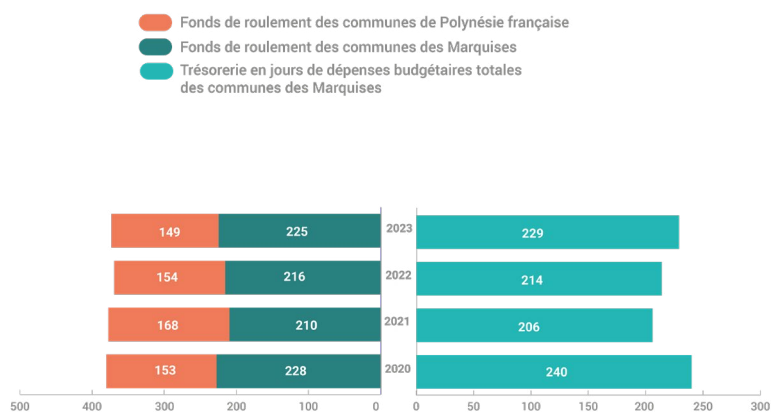
Les Marquises sont un archipel peu endetté avec un taux d'endettement moyen de 10 %, suivant des variations sinusoïdales et une absence de nouvel emprunt sur la période 2020-2023. Le transfert des compétences en transport maritime interinsulaire et service de l'énergie à la CODIM explique en grande partie cette situation.

**Graphique : Évolution des Dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement varient de façon erratique avec une baisse de 29 % entre 2022 et 2023, après une hausse de 29 % entre 2021 et 2022, qui correspond à la période d'aboutissement des premiers projets de début de mandat. Notons un niveau élevé des travaux en régie représentant près de 20 % des dépenses d'investissement, contre 5,7 % pour l'ensemble des communes polynésiennes. L'éloignement des îles Marquises et la moindre disponibilité des entreprises de Tahiti semblent l'expliquer. Sur l'ensemble de la période, le niveau de DRI par habitant des Marquises est supérieur à celui de la Polynésie, preuve d'un dynamisme relatif.

Graphique : Évolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Sous l'effet d'une Epargne Nette qui se conforte et de subventions d'investissement largement présentes dans les plans de financement (FIP via les DNAI), le Fonds de roulement reste stable sur la période. Avec 225 jours de dépenses budgétaires, il est d'ailleurs en 2023, le plus élevé de la Polynésie qui est à 149 jours). Pour cet archipel, les disponibilités au trésor suivent un trend haussier plus marqué avec une baisse des redevables.

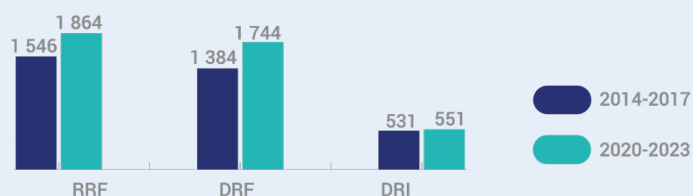




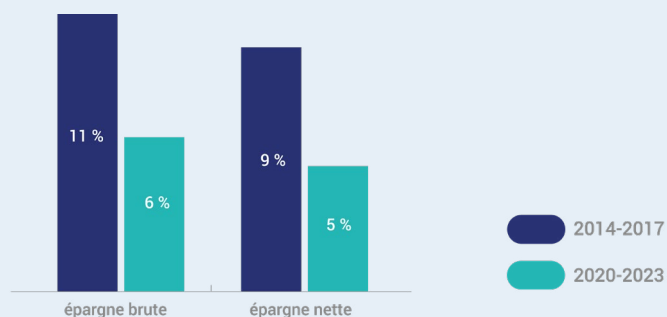
Comparatif entre 2014-2017 et 2020-2023

(population moyenne passant de 9 330 à 9 593 habitants : + 2.8 %) :

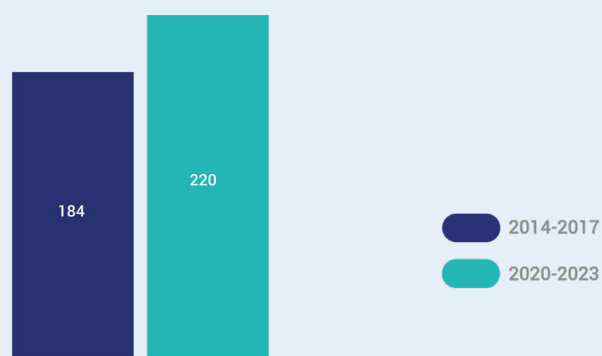
Graphique : Montants moyens annuels en Millions f CPF



Graphique : Taux moyens annuels en %



Graphique : Fonds de roulement (FDR) moyen en jours de dépenses budgétaires



Entre les 2 mandatures, les RRF moyennes annuelles s'améliorent de 21 %, tandis que les DRF s'alourdissent de 26 %, sous l'effet de la masse salariale et de l'inflation importée, induisant une contraction de l'Épargne Brute de 5 points. L'Épargne Nette suit la même tendance. Les DRI moyennes annuelles (hors remboursement du capital) se sont quant à elles accrues de 4 %. Le FDR s'améliore de 36 jours.

Tour d'horizon de la production et distribution d'énergie à travers la mutualisation de la CODIM

La Communauté de Communes des Iles Marquises est la première Communauté de communes de la Polynésie française et regroupe toutes les communes de l'archipel des Marquises, composé de Fatu-Hiva, Hiva-Oa, Nuku-Hiva, Tahuata, Ua-Huka et enfin Ua-Pou. Cet EPCI permet aux communes de travailler ensemble pour partager leurs idées, leurs visions et leurs ressources afin de développer l'archipel.



©Manu'a Vecker-Sue SPCPF

La mutualisation au service des communes

Avant la mutualisation, quatre communes géraient l'énergie via des Délégations de Service Public (DSP) individuelles, tandis que les deux autres opéraient en régie. Cette première étape de mutualisation a permis de réaliser des économies d'échelle en matière de commande pour les prestations d'accompagnement, d'audits et d'inventaires. L'objectif était d'établir un tarif unique et avantageux à l'échelle de l'archipel, tout en garantissant un service homogène de qualité.

Pour les communes en régie, l'enjeu majeur reposait sur la remise en conformité des centrales et des réseaux de distribution. Cependant, le choix de la mutualisation à travers une DSP a surtout permis d'appliquer une solidarité locale sur l'ensemble des Marquises, tout en augmentant le poids de négociation et de lobbying.

Le schéma de gouvernance se met en place progressivement, et la qualité de service sera évaluée après la réalisation des investissements. La création d'un service dédié au sein de la CODIM permet déjà de suivre quotidiennement les actions menées. Les besoins d'infrastructures et énergétiques sont gérés de manière collégiale, avec une répartition des fonds et une priorisation des travaux établies selon des critères techniques, mais aussi financiers proposés par le service énergie de la CODIM. L'ensemble est souvent validé par les organes décisionnels.

Les avantages d'une DSP selon la CODIM

- Exploitation des installations par un opérateur privé, qualifié et expérimenté ;
- Accès autorisé aux financements et aux subventions pour les projets énergétiques ;
- Mode de gestion qui garantit une sécurité énergétique ;
- Négociation et mise en place de différents « fonds » au travers du contrat de concession ;
- Gain financier attendu pour les communes qui leur permet de se projeter vers la transition énergétique.

La péréquation, élément clé de leur démarche, est intégrée à l'économie du contrat de concession. De plus, le service énergie de la CODIM joue un rôle crucial de conseil et d'assistance auprès des communes pour promouvoir la maîtrise et la sobriété énergétique.

La transition énergétique de la CODIM

En réponse aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes aux Marquises, la CODIM a orienté son schéma directeur des énergies vers le photovoltaïque principalement. Grâce à leur contrat de DSP, elle a pu obtenir un fonds d'investissement destiné à financer la transition énergétique, via la construction d'unités de production photovoltaïques et biomasse. D'autre part, le contrat prévoit la réintégration de ces unités dans le périmètre délégué dès leur mise en service, sans augmentation de tarif pour les usagers. Ces installations seront exploitées et maintenues par leur concessionnaire.

Les projets de transition énergétique de la CODIM

- Hybridation de leurs centrales thermiques avec six sites PV, un sur chaque île des Marquises ;
- Centrale biomasse sur l'île de Nuku-Hiva ;
- Réalisation des centrales photovoltaïques sur les réseaux isolés et remise en marche de toutes les centrales hydroélectriques par le concessionnaire Électricité des Marquises (EDM) ;
- Planification des programmes d'électrification de vallées par le biais de kits solaires.

De par ses nombreux projets de transition énergétique en cours, la CODIM est confrontée à des difficultés liées à l'acquisition de terrains pour l'implantation des panneaux photovoltaïques, ainsi qu'à la nécessité de disposer de la trésorerie suffisante pour financer ces installations.

En 2023, le Fonds de transition énergétique (FTE) a octroyé à la CODIM une subvention couvrant 92 % des coûts des travaux d'hybridation de la centrale de Vaitahu à Tahuata. Pour 2024, deux nouveaux projets ont été soumis pour les communes de Fatu-Hiva et Ua-Huka. Le FTE vient compléter le fonds d'investissement prévu dans le contrat de concession de la CODIM. En fonction des subventions obtenues, une baisse des tarifs de l'électricité, actuellement légèrement plus élevés que dans le reste de la Polynésie Française, pourrait être envisagée.



PROJET ÉNERGIE

Transition énergétique aux Marquises : le projet de la centrale hybride de Tahuata

La Communauté de communes des îles Marquises CODIM, créée pour mutualiser les réflexions et compétences portant sur l'aménagement de l'espace et le développement économique, regroupe toutes les communes de l'Archipel des Marquises. Depuis 2022, elle exerce également la compétence énergétique et prévoit ainsi la création d'une centrale hybride sur l'île de Tahuata, la plus petite île habitée de l'archipel, avec 616 habitants. Implantée dans la vallée de Vaitahu, cette centrale hybride produira de l'électricité grâce à un système photovoltaïque avec stockage, interfacé avec la centrale thermique actuelle via un système de management d'énergie (EMS). Les panneaux photovoltaïques et les batteries seront installés sur la toiture de la salle omnisport de Hanamiai, située à proximité de la centrale thermique.

Cet investissement de 188 517 900 F CFP s'inscrit dans le schéma directeur de la CODIM, visant à atteindre 75 % de pénétration des EnR dans le mix énergétique marquisien d'ici 2030. Le projet répond à plusieurs objectifs, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de gasoil de la centrale thermique. Par le biais d'une convention de délégation de service public entre la CODIM et l'Électricité de Polynésie (EDP), cette dernière assurera la gestion de la centrale hybride grâce à son expertise. La pose des équipements photovoltaïques sur la toiture communale minimisera les coûts d'installation. Le projet est cofinancé par le FTE à 92,3 % et par les fonds propres de la CODIM que l'AFD financera par un PSP-T (Prêt secteur public-transition) de 32 500 444 F CFP. Un PS2E (Préfinancement des Subventions Européennes, Etat, Pays et autres organismes publics) est également contracté pour préfinancer la subvention du FTE.



Types de solution :
Prêt long-terme, Préfinancement



Montant du financement :
32 M de F CFP

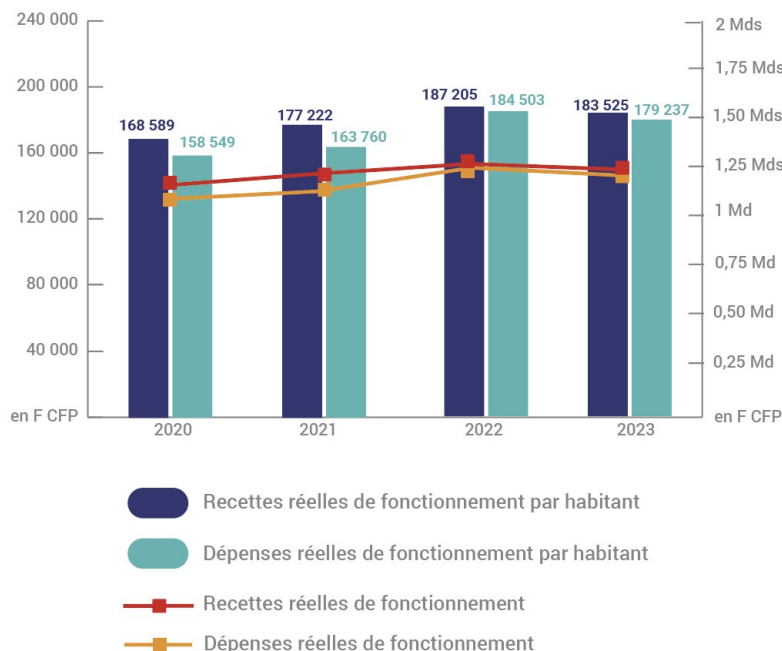


Localisation :
Créée en 2010, la CODIM regroupe toutes les communes des Marquises

LES AUSTRALES

6 850 hab

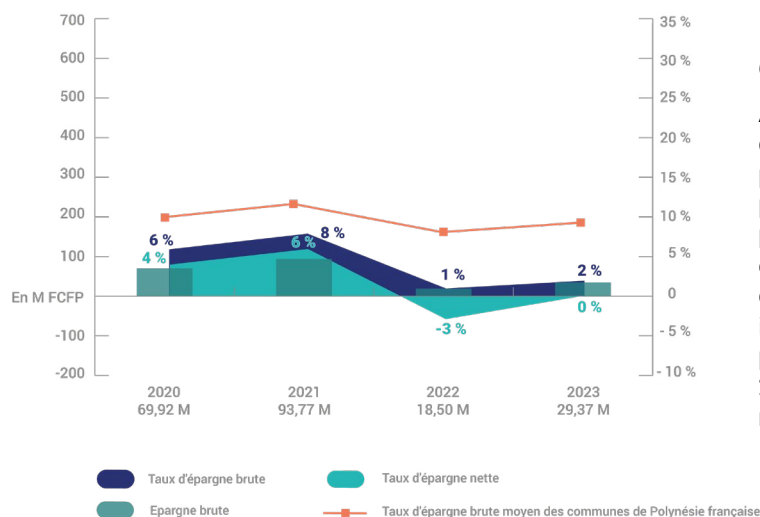
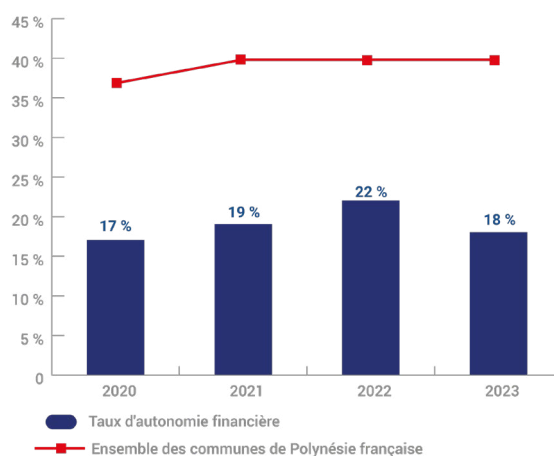
5 communes

600 à 1 300
km au sud**Graphique : Évolution de la section de fonctionnement**

Entre 2022 et 2023, les RRF se sont contractées de 2 % par une baisse de 21 % des redevances, non compensées par la hausse des impôts et taxes ou de celle des dotations et participations. 2023 semble marquer une pause car depuis le début de la mandature, toutes les composantes des RRF étaient en amélioration, ces dernières affichant une croissance moyenne de 2 %. Les DRF se sont réduites de 3 % sur 2022-2023 après une hausse assez significative de près de 11 % entre 2021 et 2022, suite à des nettoyages de comptes au travers de 31 M F CFP de créances irrécouvrables.

Graphique : Autonomie des ressources de fonctionnement

Sous l'effet de la hausse des dotations et des participations (via le FIP) et de la baisse de leurs ressources propres en valeur absolue, les Australes affichent en 2023 un taux d'autonomie financière qui s'est dégradé de 4 points, à 18 %. Cet archipel, comme ceux qui sont éloignés des centres de vie économiques et décisionnaires, présente tous ces caractéristiques.

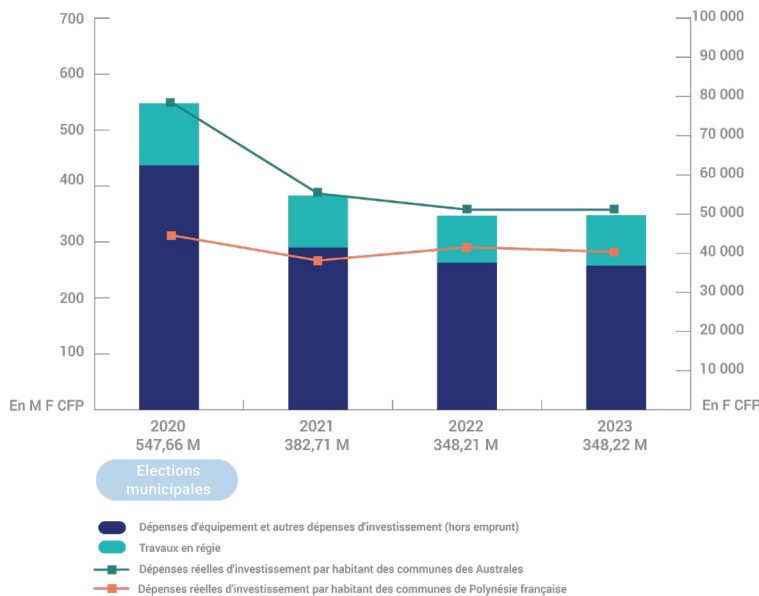
**Graphique : Évolution de la capacité d'autofinancement**

Avec des RRF qui se confortent moins rapidement que les DRF ne s'alourdissent, l'Epargne Brute présente une baisse moyenne de 25 % sur la période, pour afficher un taux d'EB quasi nul en 2021 et se positionner à 2 % en 2023 ; il était malgré tout de 6 % en 2020. Après prise en compte de la part en capital du remboursement des emprunts, l'effet ciseau est inévitable avec une Epargne nette négative en 2022, puis nulle en 2023. Le taux moyen d'EN est ainsi de 2 % sur la période et cet archipel apparaît comme le moins doté de la Polynésie.



Graphique : Évolution de l'endettement

Avec une absence d'emprunt contracté sur la période 2020/2023, le taux d'endettement s'est réduit au rythme de l'amortissement des prêts. Avec 16 % en 2023, ce taux est l'un des plus élevés de la Polynésie, qui présente toutefois un taux moyen bas.

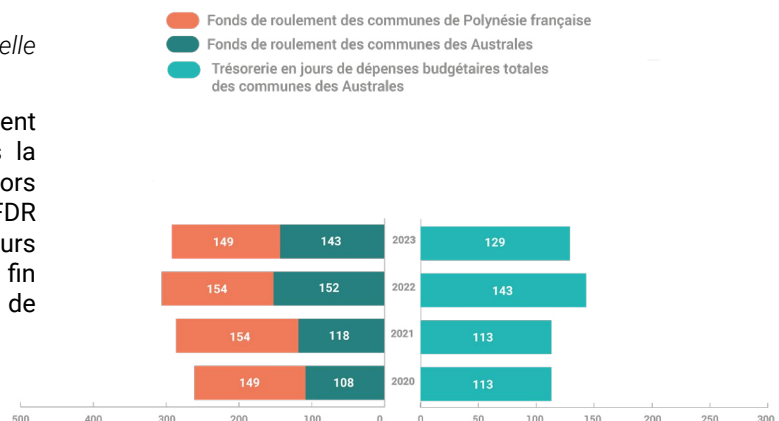


Graphique : Évolution des Dépenses réelles d'investissement

Après avoir atteint un pic à 547,6 M FCFP en 2020, les DRI de cette mandature se sont progressivement réduites pour se stabiliser en 2022 et 2023. Ici aussi, de par le caractère très insulaire de cet archipel, la proportion des travaux en régie est le plus élevé de la Polynésie, avec 26 % en 2023, contre 24 % en 2022. Comme pour l'archipel des Tuamotu-Gambier et des Marquises, les DRI par habitant sont d'un niveau assez élevé avec près de 50 835 F FCFP en 2023 contre 40 023 F FCFP pour la moyenne polynésienne à la même date.

Graphique : Évolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Malgré une Epargne Nette qui s'est fortement réduite sur la période, le décalage dans la perception des subventions en 2022 (hors DNAI) et la baisse des DRI ont permis au FDR de se maintenir à une moyenne de 130 jours de dépenses budgétaires et à 143 jours fin 2023, soit un niveau assez similaire à celui de la moyenne des communes de Polynésie.

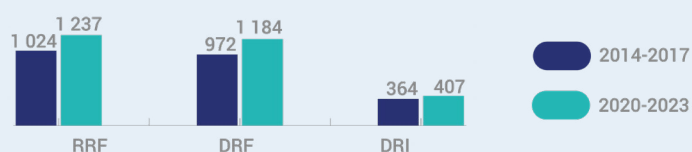




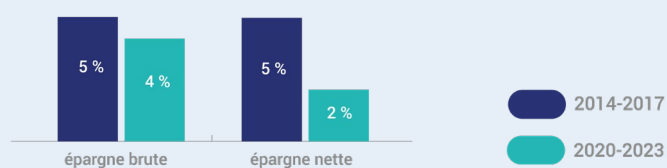
Comparatif entre 2014-2017 et 2020-2023

(population moyenne passant de 6 938 à 6 908 habitants : - 0,4 %) :

Graphique : Montants moyens annuels en Millions f CPF



Graphique : Taux moyens annuels en %



Graphique : Fonds de roulement (FDR) moyen en jours de dépenses budgétaires



Entre les 2 mandatures, avec des RRF moyennes annuelles en hausse de 21 % et des DRF se dégradant 22 %, l'Epargne Brute a perdu 5 points. La baisse de l'Epargne Nette de 3 points entre les 2 périodes étudiées traduit un effet ciseau sur la seconde mandature, preuve de la volatilité des grandes masses composant la section de fonctionnement. Les DRI moyennes annuelles (hors remboursement du capital) se sont quant à elles améliorées de 12 %. Le FDR progresse de plus de 48 jours sous l'effet des subventions plus larges (hors DNAI).



Entretien avec Tuanainai NARII, maire de Rapa : la gestion énergétique de Rapa face au défi de l'isolement

L'île de Rapa, située dans l'archipel des Australes, est la plus méridionale de la Polynésie française et l'une des îles les plus isolées du Pacifique. Elle bénéficie d'un climat particulièrement frais, notamment durant l'hiver austral, avec des bâtiments dépourvus de chauffage. En raison de son isolement, l'absence de moyens humains, administratifs, financiers, techniques, juridiques et de structures pour assurer des missions qui ne relèvent pas de la compétence de la commune constituent un défi pour cette dernière. En l'absence d'initiative privée, la commune est obligée d'accompagner les administrés, étant la seule entité à pouvoir offrir un emploi selon les moyens dont elle dispose pour assurer la continuité d'un service public.



©Manu'a Vecker-Sue SPCPF

« Nous organisons la fourniture d'électricité sur l'île de Rapa sous forme de régie communale. Nous procédons à la recharge des cartes de prépaiement pour les habitants et les magasins, et nous éditons les factures pour les gros consommateurs tels que les bâtiments communaux, les services et l'éclairage public, en fonction des relevés effectués sur les compteurs monophasés ou triphasés. Il y a deux types de consommateurs d'électricité sur l'île :

- Le consommateur raccordé au réseau avec compteur à prépaiement, ce qui lui permet de faire davantage attention à sa consommation
- Le consommateur avec compteur monophasé ou triphasé et facturation mensuelle.

L'électricité est actuellement produite au village d'Ahurei par une centrale thermique au diesel implantée au niveau du quai. Deux électriciens et un mécanicien sont chargés de l'exploitation et de la maintenance de la centrale.

« Le service de l'énergie représente le poste de dépense le plus important du budget de la commune. »

Notre commune est entièrement dépendante des énergies fossiles importées, qui représentent plus de 15 000 L de gasoil par mois, la consommation mensuelle de gasoil étant estimée à 23 000 L par mois. La centrale est composée de 3 groupes électrogènes, dont deux sont couplables automatiquement sans coupure électrique et le 3^e est en secours, et sa production électrique moyenne est de 39 000 KWh / mois.

La régie s'impose comme une solution par défaut en l'absence d'initiatives privées. Cependant, les pannes des groupes électrogènes et les réparations nécessaires sont fortement dépendantes des rotations des bateaux, ce qui peut entraîner des coupures de courant pouvant durer jusqu'à huit heures. L'avantage de la régie réside dans le fait que la commune gère directement la maintenance, les réparations et les pannes sans passer par un intermédiaire, ce qui nous permet de maîtriser nos équipements.

Le service de l'énergie représente le poste de dépense le plus important du budget de la commune.

La péréquation dont nous bénéficions depuis 2022 vient en partie alléger ces dépenses qui sont occasionnées par son fonctionnement. La priorité serait la réduction du coût de la production de l'électricité grâce à toute forme d'énergie renouvelable telle que le photovoltaïque, etc. La mise en place de projets EnR permettrait de récupérer ce budget afin de l'injecter ailleurs.

Ainsi, deux projets sont en cours d'étude concernant le développement de l'énergie sur notre territoire : l'hybridation de la centrale thermique pour l'énergie électrique et l'installation d'une chaudière biomasse pour l'école afin d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire et de réduire notre surconsommation en période d'hiver austral.

« Nous informons régulièrement les habitants lors des réunions publiques sur les opérations financées par l'État, le Pays, et la commune, ainsi que sur les actions à prendre pour réduire nos coûts énergétiques. »

Notre commune, avec le soutien technique de l'ADEME, demandera un financement du Fonds Intercommunal de Péréquation 2024 pour étudier l'hybridation de notre centrale thermique. L'objectif est d'atteindre 75 % d'énergies renouvelables en alignement avec les objectifs de transition énergétique du Pays. La production électrique se fera via des panneaux photovoltaïques installés sur un terrain proche de la centrale actuelle, le foncier n'étant pas une contrainte pour notre commune. L'électricité sera stockée soit par batteries chimiques, soit par Stockage par Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), selon la topographie et les coûts. Actuellement, notre production génère environ 920 tonnes de CO₂ par an. Avec le projet d'hybridation, ces émissions seraient réduites à 230 tonnes de CO₂ par an, et la pollution de l'air diminuerait grâce à une utilisation plus raisonnée des groupes électrogènes.

Notre deuxième projet vise à étudier la faisabilité de la création d'une chaudière biomasse. Cette chaudière serait alimentée par les déchets connexes de la scierie pour l'énergie thermique, en exploitation depuis février 2022 des massifs forestiers de pins des Caraïbes. »

M. Tuanainai NARII

PROJET ÉNERGIE***Vers des économies d'énergie à Rimatara grâce à un audit énergétique***

La commune de Rimatara a initié une démarche de maîtrise de l'énergie à travers un premier audit énergétique du patrimoine communal. L'étude avait pour objectifs d'identifier les gisements d'économie d'énergie et d'investiguer les potentielles sources de développement des énergies renouvelables pour aider la commune dans sa priorisation d'investissements.

Le patrimoine communal concernés par l'audit énergétique était les bâtiments administratifs et techniques, les établissements scolaires, les stations de pompage et l'éclairage public. Le périmètre technique de l'audit s'est quant à lui limité aux installations d'électricité, d'eau, de climatisation et au potentiel de production d'électricité photovoltaïque. L'étude, financée à hauteur de 645 580 F CFP par l'AFD via le Fonds d'outre-mer (FOM), a duré trois mois. À l'issue de cette période, un rapport d'audit a été présenté, recommandant des projets d'économies d'énergie, tels que l'installation de panneaux solaires et le remplacement des éclairages par des projecteurs LED dans des bâtiments communaux. Ces projets prévoient des économies annuelles de 2 304 à 6 033 kWh par an, avec des temps de retour sur investissement allant de 4 à 10 ans.



Types de solution :
Fonds outre-mer



Montant du financement :
645 580 F CPF



Localisation :
**Rimatara, 919 habitants,
archipel des Australes**

LES ÎLES SOUS LE VENT



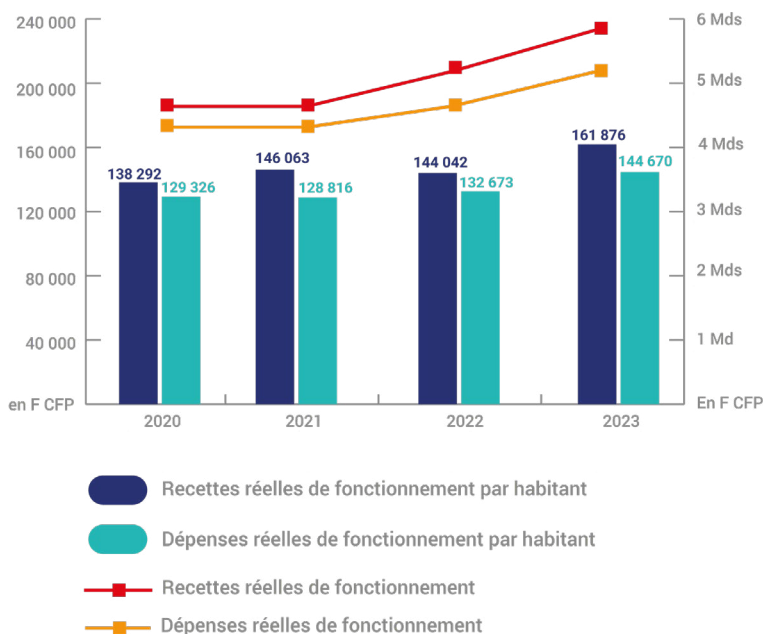
36 724 hab



7 communes



200km au nord-ouest

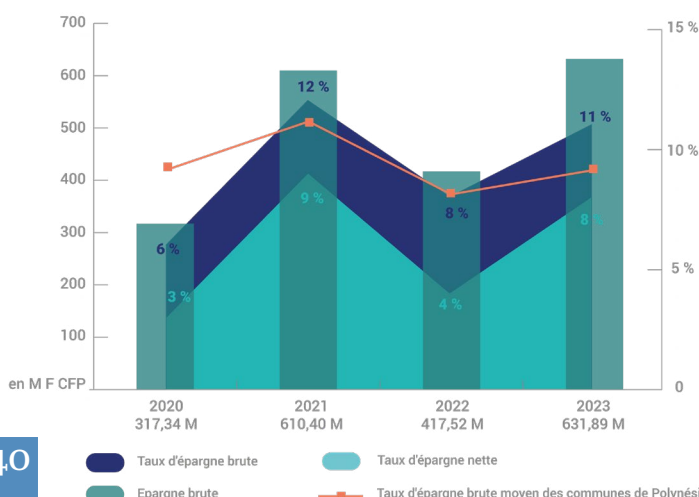
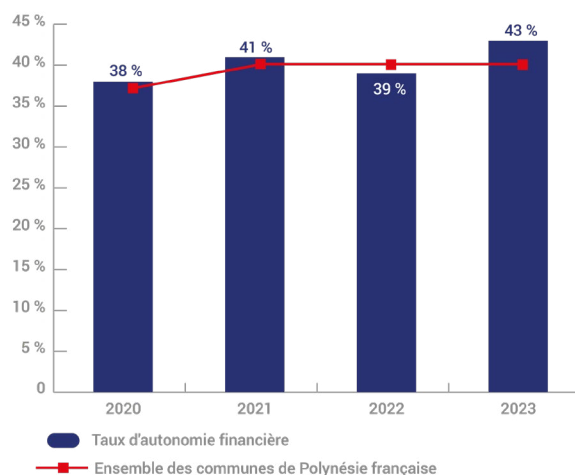


Graphique : Évolution de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une croissance moyenne régulière de 7 % sur la période ; en 2021 leur niveau a retrouvé celui de l'avant Covid. La croissance des RRF dans les ISLV est d'ailleurs la plus forte de tous les archipels de la Polynésie. Hausse de 12 % des RRF entre 2022 et 2023. Après un palier pendant la crise Covid, les dépenses réelles de fonctionnement sont reparties à la hausse. Taux de croissance de 5 % sur la période et de 9 % entre 2022 et 2023 guidés par les dépenses de personnel, d'électricité et de contribution aux syndicats.

Graphique : Autonomie des ressources de fonctionnement

Amélioration du taux d'autonomie financière de 5 points sur la période pour atteindre 43 % en 2023, soit la meilleure progression des 5 archipels. Résultat post-crise sanitaire dû à la hausse des recettes propres. Les redevances représentent 20 % des RRF en 2023, soit le niveau le plus élevé des archipels (ordures ménagères sur une île en particulier). Les impôts et taxes composent les RRF à près de 20 % eux aussi : les centimes additionnels sont plus de deux fois supérieurs à ceux de 2019 et la taxe de séjour se rapproche de son niveau d'avant crise sanitaire.



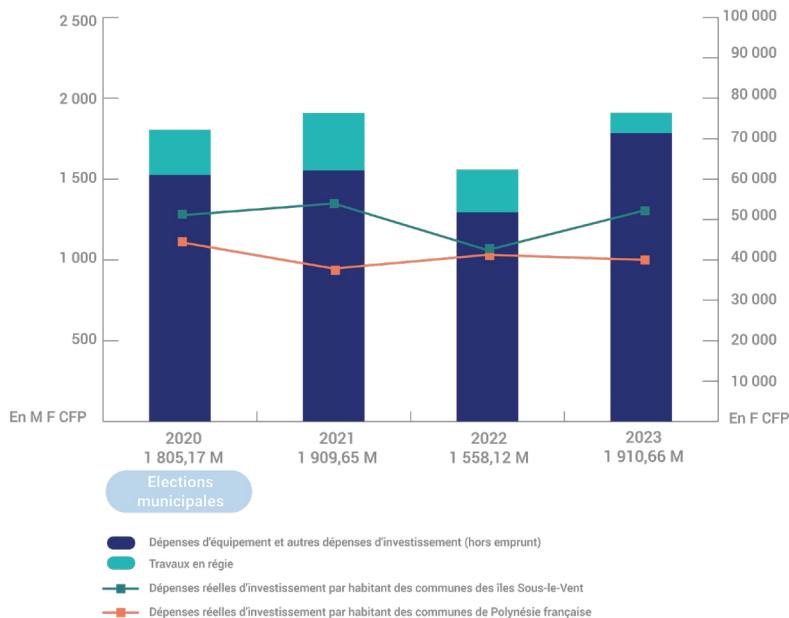
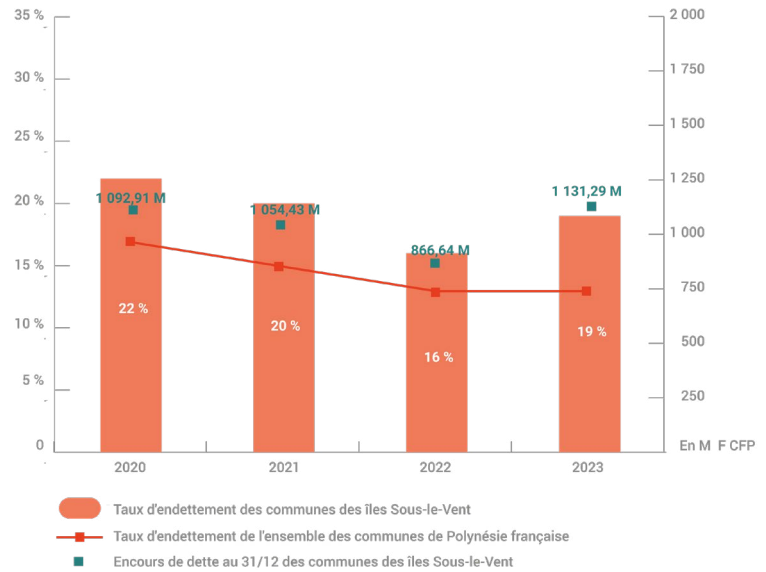
Graphique : Évolution de la capacité d'autofinancement

Malgré des variations erratiques, la capacité d'autofinancement s'améliore en moyenne de 26 % sur la période et plus particulièrement de 51 % entre 2022 et 2023, soit la hausse la plus significative après l'archipel des Australes. Après avoir absorbée facilement le principal de la dette, l'épargne nette affiche une progression de 104 % entre 2022 et 2023, soit un niveau 25 % supérieur à celui d'avant la crise Covid, et la meilleure performance de la Polynésie.

Graphique : Évolution de l'endettement

Le taux d'endettement des ISLV se rapproche à nouveau de la barre des 20 % en 2023 après s'être fortement contracté en 2022 du fait de la quasi-absence d'emprunt débloqué cette année-là.

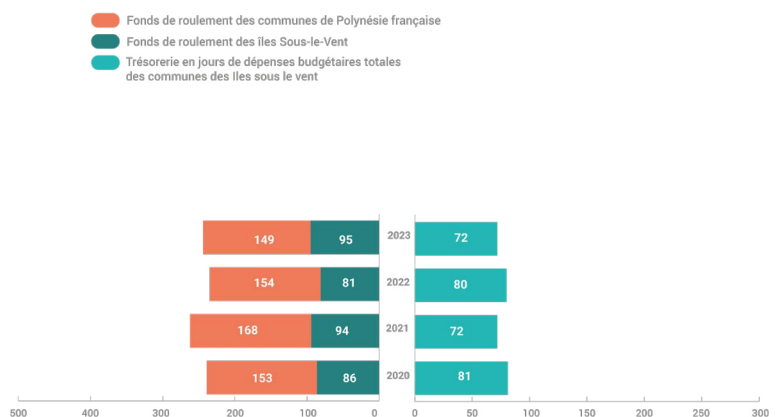
Cet archipel, qui affiche le taux d'endettement le plus élevé de la Polynésie, reste toutefois faible dans l'absolu.

**Graphique : Évolution des Dépenses réelles d'investissement**

Avec une hausse de 23 % entre 2022 et 2023, les Dépenses Réelles d'Investissement des ISLV sont celles qui ont connu la plus grosse progression des archipels de la Polynésie. Avec 1.9 Mds F CFP, elles sont au même niveau qu'en 2021 ; 2022 ayant été un exercice de moindre investissement. A la mi-mandature, les DRI affichent des oscillations avec au final un taux de croissance assez faible à 2 %. Les travaux en régie présentent des variations irrégulières sur la période puis une contraction de 52 % entre 2022 et 2023 ; ils représentent 7 % des DRI en 2023, contre 17 % en 2022.

Graphique : Évolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Sur la période, la croissance continue de l'Épargne Nette permet de compenser le décalage dans la perception des subventions d'investissement. Le FDR est ainsi resté assez stable à 87 jours de dépenses budgétaires. Le recours plus important à l'emprunt en 2023 apporte ses vertus en matière d'amélioration du FDR qui atteint 95 jours, ce qui reste très confortable au regard des 149 jours moyens en Polynésie sur 2023.

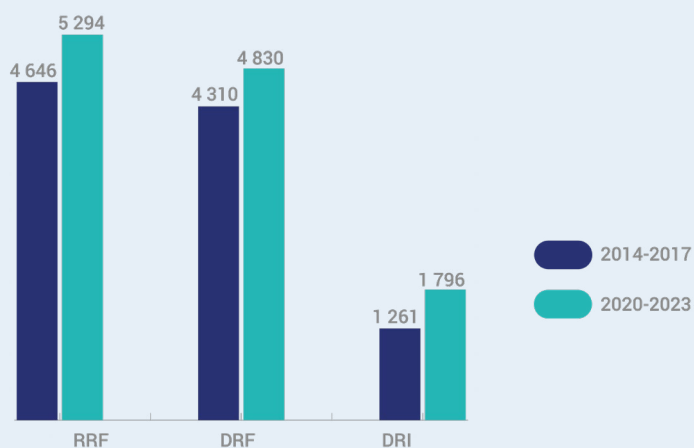




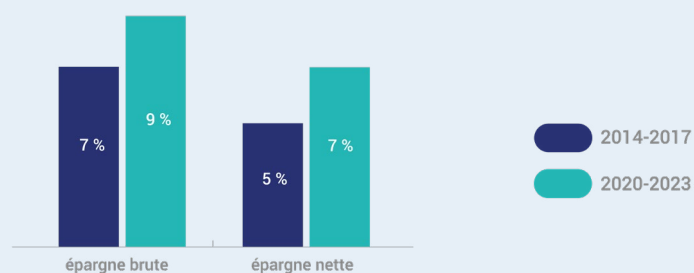
Comparatif entre 2014-2017 et 2020-2023

(population moyenne passant de 35 241 à 36 059 habitants : +2.3 %) :

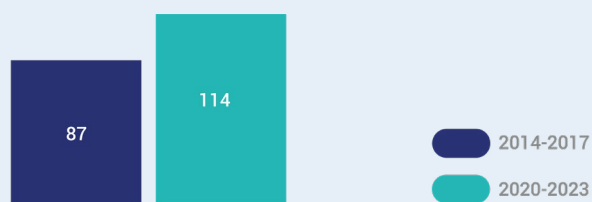
Graphique : Montants moyens annuels en Millions f CPF



Graphique : Taux moyens annuels en %



Graphique : Fonds de roulement (FDR) moyen en jours de dépenses budgétaires



Avec un taux de croissance des RRF moyennes annuelles plus élevé que celui des DRF entre les deux mandatures, l'épargne brute et l'épargne nette se confortent chacune de 2 points. Les DRI moyennes annuelles (hors remboursement du capital) sont elles aussi plus dynamiques sur la seconde mandature avec une amélioration de plus de 42 %. Le FDR croit quant à lui de 27 jours.

Les avantages d'une SPL pour les communes

La loi de 2019 sur les Sociétés publiques locales (SPL) en Polynésie française vise à améliorer la gestion des services publics industriels et commerciaux en adoptant des pratiques du secteur privé. Elle permet aux communes de conserver leur compétence en électricité avec des finances distinctes par commune, tout en mutualisant les ressources humaines, financières et techniques pour réduire les coûts. L'actionnariat entièrement public permet de signer des contrats de prestation intégrée de type « in house ».



©Manu'a Vecker-Sue SPCPF

Quelques dates clés sur la création de la SPL

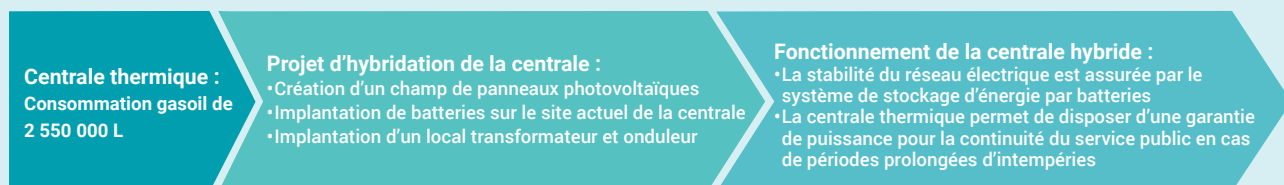


Quelques dates clés sur la création de la SPL

En 2023, la SPL **TE UIRA API NO TE MAU MOTU** a initié plusieurs projets visant à accroître la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. Dans ce contexte, elle prévoit d'installer des équipements photovoltaïques avec stockage sur les toits des bâtiments communaux, notamment la salle omnisport de Hauti pour la commune de Rurutu, celle de Avera pour Taputapuatea, ainsi que l'école de Patio et la salle omnisport de Vaitoare pour la commune de Tahaa.

La SPL a également lancé des projets d'hybridation de toutes les centrales thermiques à commencer par celle de Huahine en 2025, par la construction d'un champ de panneaux photovoltaïques avec stockage centralisé. Ces projets permettront d'augmenter le mix énergétique, de réduire la dépendance aux hydrocarbures et de stabiliser les coûts de production d'électricité.

Exemple de Huahine :



Tour d'horizon de la distribution d'énergie de la SPL :

La SPL est au service du consommateur : le réseau peut faire face à l'augmentation de la consommation sur les années à venir

La SPL a divisé par 2 voire 3 le temps et le nombre moyens de coupures d'électricité sur toutes les îles, sauf Raiatea

Le réseau de Tumaraa, en antenne sur une longueur de 55 km a un impact négatif sur le temps moyen de coupure. Un groupe électrogène sera installé en bout d'antenne pour y pallier dans l'attente du bouclage de tous les réseaux

Le développement des EnR

Les freins	Les solutions
- L'augmentation du taux de pénétration des EnR au-delà de 45 % entraîne des coûts importants pour les communes en termes de stockage de l'électricité - Les panneaux photovoltaïques sont consommatrice de foncier, une ressource rare en Polynésie - Les investissements EnR sont consommateurs de capitaux : nécessité de disposer d'aides publiques - La hausse des prix des matériaux et du fret post-crise sanitaire a renchéri le prix des investissements EnR	- Développer des filières pour entretenir, recycler, et valoriser les batteries, tout en favorisant l'économie circulaire et la maîtrise des coûts pour les communes - Raccorder les installations solaires des particuliers au réseau de la SPL, évitant les problèmes fonciers - Accorder davantage de financements aux collectivités plutôt qu'au privé, en raison du soutien de l'État - Déployer des subventions pour compenser la hausse des coûts et maintenir les investissements dans les EnR



PROJET ÉNERGIE

La SPL entreprend la transition énergétique de la Commune de Huahine

La commune de Huahine a intégré la Société Publique Locale (SPL) *TE UIRA API NO TE MAU MOTU* qui a lancé le projet d'hybridation de sa centrale thermique, à travers la construction d'un champ de panneaux photovoltaïques sur un terrain communal. Ce système hybride alliera production d'énergie par panneaux photovoltaïques, groupes électrogènes et stockage d'énergie par batteries (BESS), assurant un équilibre de production avec l'appel de charge du réseau. Les groupes électrogènes existants permettront de garantir la continuité du service public en cas de période prolongée d'intempéries ou de maintenance du système photovoltaïque, évitant ainsi des coûts d'entretien ou de renouvellement élevés liés à un suréquipement en panneaux et batteries.

A travers ce projet, la SPL espère assurer la transition énergétique de la commune de Huahine en augmentant sa part des énergies renouvelables, actuellement très faible, à travers un mix énergétique majoritairement renouvelable. Ainsi, la commune passerait de 2,35 millions de litres de gasoil par an à 1,2 millions, diminuant ainsi les risques liés à l'approvisionnement et réduisant les émissions de CO₂ de 3 300 tonnes par an. L'hybridation de la centrale devrait également permettre de stabiliser les coûts de production de l'électricité en atténuant l'impact de la hausse des prix des carburants sur le coût de l'électricité.

La SPL a sollicité l'AFD afin de financer ce projet par un PSP-T à hauteur de 796 M F CFP et d'un PS2E de 280 M F CFP.



Types de solution :
Prêt long-terme, Préfinancement



Montant du financement :
1 076 M de F CFP



Localisation :
Créée en 2021, la SPL regroupe plusieurs communes dont la commune de Huahine

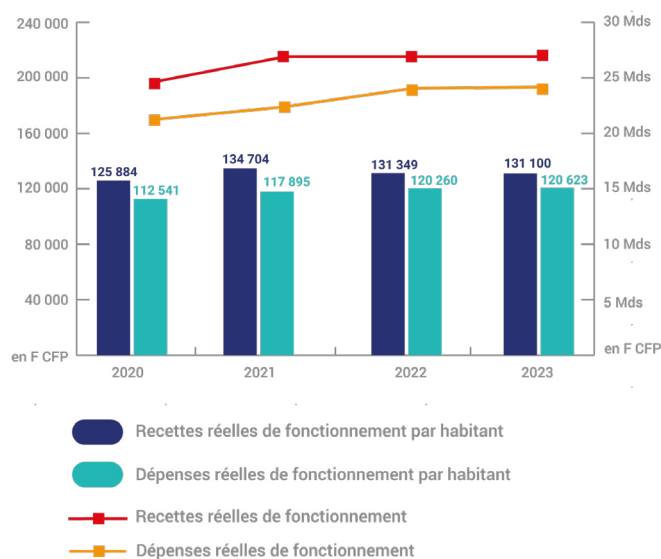
LES ÎLES DU VENT



212 521 hab



13 communes

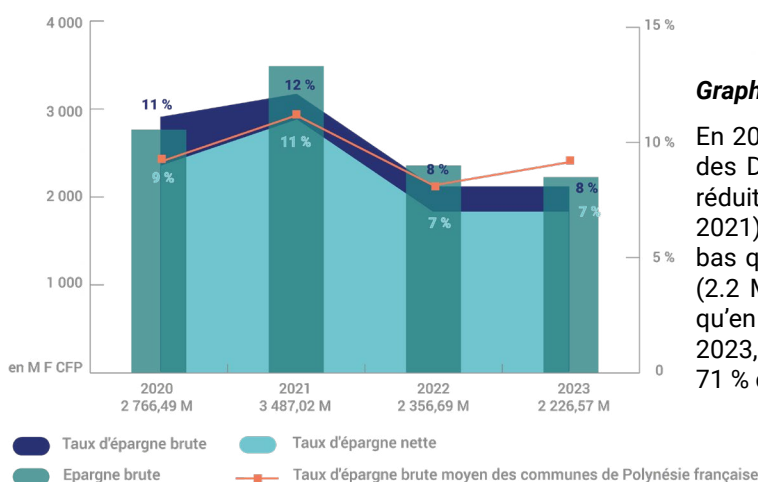
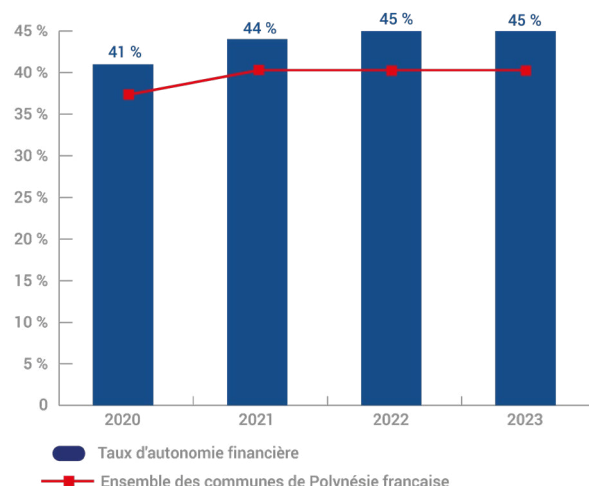


Graphique : Évolution de la section de fonctionnement

Après une croissance régulière post-COVID et un pic à 28 Md F CFP, les RRF se sont stabilisées à partir de 2021, puis se sont contractées de 0.2 % entre 2022-2023. Il s'agit de la croissance la plus faible des archipels de la Polynésie, après les Australes. Composantes de RRF présentant des variations différentes entre 2022-2023, les impôts et taxes sont proportionnellement les plus importants de la Polynésie avec 28.6 %, des RRF. Les DRF connaissent une croissance moyenne annuelle de 3 % sur la période et ne s'alourdissent que de 0.3 % entre 2022 et 2023. A noter la hausse des charges d'électricité et des contributions aux syndicats de respectivement de 4 % et 13 % entre ces 2 années.

Graphique : Autonomie des ressources de fonctionnement

Faible croissance des RRF entre 2022-2023, expliquée en partie par la baisse de 1 % des dotations et participations, où la composante FIP se contracte de 1.7 Md F CFP (- 19 %). Les recettes propres s'améliorant dans les mêmes proportions, le taux d'autonomie de cet archipel reste ainsi stable à 45 % depuis 2021. Les activités économiques et industrielles polynésiennes étant localisées dans les IDV, leur taux d'autonomie financière est ainsi le plus élevé, au travers des centimes additionnels, qui sont 18 % plus importants que ceux d'avant-crise sanitaire. Notons que les 3 communes les plus peuplées des IDV sont les locomotives de la Polynésie, avec un taux d'autonomie financière moyen de 53 % en 2023.



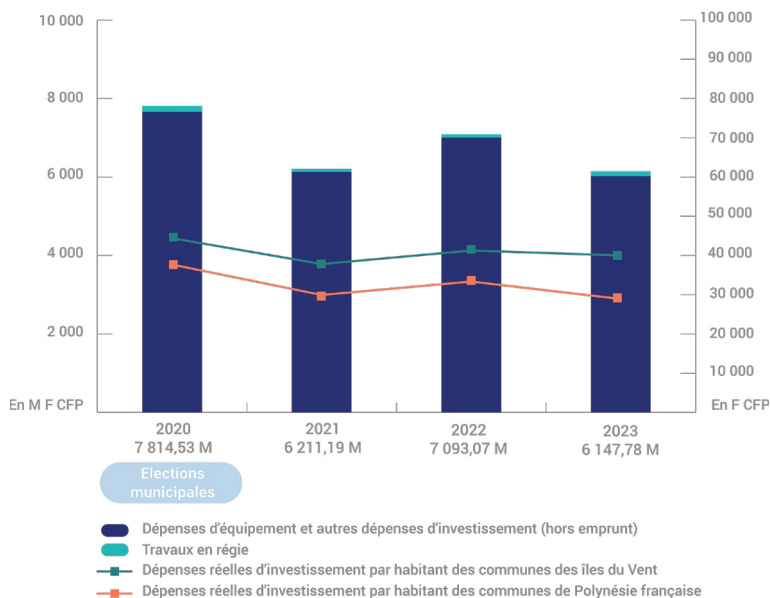
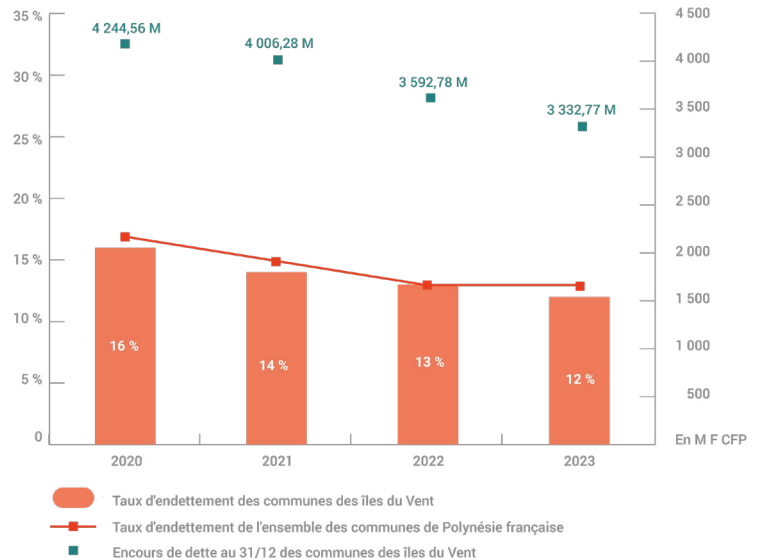
Graphique : Évolution de la capacité d'autofinancement

En 2022 et 2023, les RRF se contractant légèrement face à des DRF qui s'alourdissaient, l'épargne brute générée s'est réduite de 6 %, après 2 années de hausse régulière (2020-2021). Ainsi, le niveau de l'autofinancement brut est plus bas que celui de l'avant-crise COVID tant en valeur absolue (2.2 Mds F CFP en 2023 contre 2.5 Mds F CFP en 2019), qu'en valeur relative (8 % en 2023 contre 10 % en 2019). En 2023, les 3 plus grosses communes étaient à l'origine de 71 % de l'épargne nette des IDV, contre 82 % en 2022.



Graphique : Évolution de l'endettement

Baisse régulière de l'endettement de près d'un point par an sur la période 2020-2023 pour s'établir à 12 % en 2023. Les 3 plus grosses communes n'ont pas emprunté les 3 dernières années. En 2022, l'archipel n'a pas contracté de crédit amortissable alors que 2020 était un exercice record avec 1.1 Md F CFP de crédits débloqués. Les IDV semblent être plus emprunteuses en 2023 qu'en 2022, sans dépasser 115 M F CFP d'emprunt nouveau.

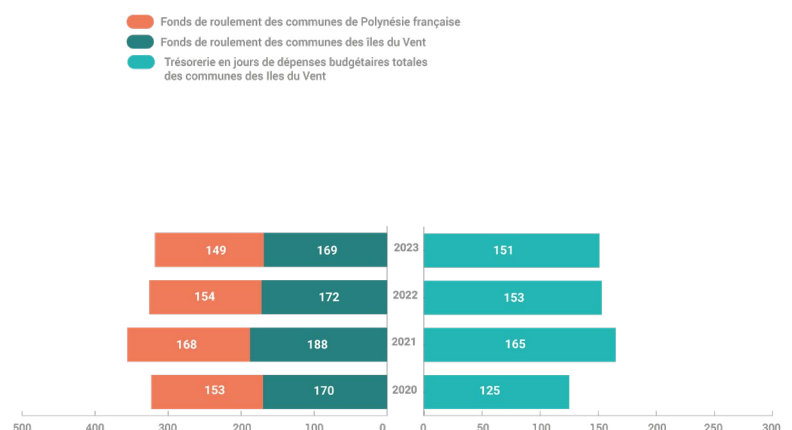


Graphique : Évolution des Dépenses réelles d'investissement

Variations erratiques des dépenses réelles d'investissement avec un taux de croissance de -8 % sur la période et un sommet en début de mandat (2020) avec 7.8 Mrd F CFP. En 2023, les DRI des IDV représentaient 54 % des DRI de la Polynésie contre 50 % en 2020. Les 3 plus grosses communes des IDV sont à l'origine de 48 % des DRI de cet archipel et de 25 % de toute la Polynésie. A noter que dans les IDV, la part des travaux en régie dans les DRI reste traditionnellement faible à 2 %.

Graphique : Évolution de la situation bilancielle en jours de dépenses budgétaires totales

Sous l'effet de la baisse de l'Épargne nette depuis 3 ans et de DRI moins largement financées par les recettes réelles d'investissement, le FDR s'est contracté à 169 jours de dépenses budgétaires pour atteindre son niveau de 2020, après avoir atteint le pic de 188 jours en 2021. Les 3 plus grosses communes des IDV génèrent toujours près de 47 % du FDR. Cet archipel dispose de fortes réserves de trésorerie lui permettant d'autofinancer des investissements.

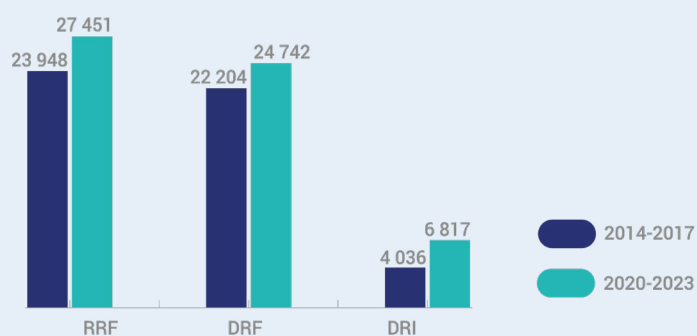




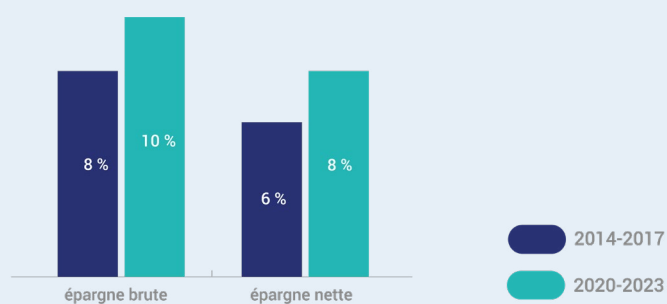
Comparatif entre 2014-2017 et 2020-2023

(population moyenne passant de 206 092 à 209 9274 habitants : +1.9 %) :

Graphique : Montants moyens annuels en M F CPF



Graphique : Taux moyens annuels en %



Graphique : Fonds de roulement (FDR) moyen en jours de dépenses budgétaires



Sous l'effet d'un taux de croissance des RRF moyennes annuelles plus soutenu que celui des DRF entre les deux mandatures, l'épargne brute et l'épargne nette se confortent chacune de 2 points. Les DRI moyennes annuelles (hors remboursement du capital) connaissent une très forte progression de 69 % sur la seconde mandature. Le FDR croît quant de manière notable avec + 43 jours.



Tour d'horizon de la production et distribution d'énergie à Moorea-Maiao

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Établissement Public TE ITO RAU NO MOOREA MAIAO (EPIC) gère la production et la distribution d'électricité sur le territoire des îles de Moorea et Maiao. Cette transition marque la fin d'une concession privée et la création d'une structure publique autonome, répondant aux besoins spécifiques de ces îles dans un double objectif d'équilibrer le tarif de l'électricité et d'en fournir à Maiao.



©Manu'a Vecker-Sue SPCPF

SERVICES ET MISSIONS :

- Exploitation et maintenance des infrastructures électriques
- Développement des énergies renouvelables
- Électrification de Maiao, jusqu'ici sans réseau électrique public

FORCES ET DÉFIS :

- Continuité des équipes et reprise des biens facilitant la gestion
- Nécessité d'un protocole avec l'ancien concessionnaire pour le transfert des biens et des données critiques

ENJEUX TERRITORIAUX :

- Réduction de la précarité énergétique
- Promotion du développement durable par des projets d'énergies renouvelables
- Création d'emplois locaux et amélioration de la qualité de vie

EPIC (Régie personnalisée)	Les solutions
• Maîtrise par la collectivité : Un EPIC offre un contrôle direct à la collectivité locale. La collectivité peut nommer le directeur général, participer au management et suivre l'exécution des missions, avec des possibilités de financement et de contrôle accrues. • Simplicité contractuelle : L'EPIC permet une gestion plus flexible avec la possibilité d'attribuer directement des activités et d'adapter en cours d'exécution. Le choix de gestion est réversible.	• Gouvernance publique : Maintenir la maîtrise du contrôle des décisions avec les partenaires privés pour garantir l'intérêt général. • Effet de levier financier : Attirer des financements privés, avec un ratio d'investissement communal de 1 F CFP pour 12 F CFP sur le territoire • Retombées économiques : Réduire la facture d'électricité en produisant de l'énergie renouvelable, soutenir l'emploi local et permettre aux collectivités de recevoir des dividendes grâce à la rentabilité des projets.

La Transition Énergétique : Vers un Mix Énergétique Renouvelable

L'objectif de l'EPIC est de sortir d'une logique productiviste pour entrer dans une logique d'amélioration du service de l'électricité fournie à la population :

- **Création d'un fonds social de l'électricité pour raccorder des familles en difficulté**
- **Accompagnement des familles dans la maîtrise de l'électricité**

Moorea dispose d'un réseau moderne avec une centrale thermique automatisée de 16,5 MW, comprenant cinq groupes électrogènes pour répondre à une demande maximale d'environ 7 MW. La commune prévoit de créer une Société d'Économie Mixte (SEM) pour attirer des investissements privés tout en gardant le contrôle stratégique des futurs projets d'énergie renouvelables.

L'île se dirige vers un mix énergétique renouvelable, pour des raisons économiques et environnementales, avec des projets comme l'installation de panneaux solaires, de centrales photovoltaïques, et l'exploration de nouvelles technologies telles que l'énergie houlomotrice et l'agri-voltaïsme. Sur l'île de Maiao, un système hybride photovoltaïque/thermique avec stockage est également prévu ainsi que la création du réseau de distribution électrique. L'électrification de cette île bénéficie notamment du concours financier du Fonds de transition énergétique (FTE). Le Code de l'Énergie fixe un objectif de 75 % de production électrique issue de l'exploitation des énergies renouvelables à échéance 2030 sur l'ensemble de la Polynésie française. À Moorea, les déterminants de la demande énergétique sont la démographie et l'activité touristique. Compte-tenu des perspectives d'évolution et avec des ratios maîtrisés de consommation, les besoins en électricité sont projetés à environ 40 GWh en 2030. En l'état des capacités techniques et financières de la SEM, **la couverture des besoins en électricité par une production EnR atteint 35 % à échéance 2030.**

Pour accompagner cette transition, la Loi du Pays de 2021 sur la péréquation équilibre les coûts de distribution d'électricité entre Tahiti et les autres îles. Elle compense les surcoûts liés à l'éloignement, la taille réduite des réseaux, la dispersion des consommateurs et les coûts d'intégration des énergies renouvelables. Cependant, Moorea fait face à des coûts de distribution élevés, notamment en raison du prix plus élevé du diesel, ce qui pourrait augmenter les tarifs. Une solution proposée est de moduler la compensation de péréquation en fonction des investissements dans les énergies renouvelables. Les îles investissant davantage dans les EnR recevraient une compensation accrue, encourageant ainsi les projets énergétiques durables.

PROJET ÉNERGIE

Création de l'Établissement public à caractère industriel ou commercial (EPIC) à Moorea

Portée par la commune de Moorea Maiao, la création de l'EPIC *TE ITO RAU NO MOOREA-MAIAO* vise à reprendre la production et la distribution de l'électricité publique pour assurer un service de qualité aux usagers et la souveraineté énergétique de la commune. Dans le cadre de cet ambitieux projet, l'EPIC s'engage à développer les énergies renouvelables, principalement à travers le déploiement de panneaux photovoltaïques, et à réaliser l'électrification de l'île de Maiao, qui compte 353 habitants.

Soutenue par un prêt bonifié de 596 millions de F CFP de l'AFD, la commune ambitionne d'atteindre 75 % de la capacité de production électrique installée provenant d'EnR d'ici 2030. Le projet prévoit le déploiement d'un parc d'équipements photovoltaïques (31 projets pré-identifiés au sol, en ombrières et toitures), réduisant ainsi la consommation fossile de la centrale de Vaiare, et à l'électrification de l'île de Maiao, via la construction d'une centrale hybride solaire et d'un réseau de distribution.

L'ensemble des projets prépare une transition énergétique durable et efficace pour le territoire, avec un objectif de 31,5 MW de puissance installée à l'horizon 2031, contre 1,5 MW à ce jour.



Types de solution :
Prêt long-terme



Montant du financement :
596 M de F CFP



Localisation :
**Îles de Moorea et Maiao,
archipel des Îles du Vent**

**Ont participé à la rédaction
de cette publication :**

Mounia AIT OFKIR
Quentin BERINCHY
Marie CLOPIN
Eric EMMANUEL
Jeanne GENY
Yan O'CONNOR

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations des territoires où nous intervenons. Nos équipes sont engagées dans plus de 2 700 projets sur le terrain, dans 120 pays et territoires d'Outre-mer, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour un monde en commun.



www.afd.fr

X : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 PARIS CEDEX 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31